

---

---

**CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA  
PROCÈS VERBAL 67**

**Le mercredi 8 décembre 2021  
10 h**

**Participation par voie électronique**

**La participation à cette réunion s'est fait par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19***

---

*Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.*

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa se réunit le mercredi 8 décembre 2021, à 10 h. Le maire, Jim Watson, préside la réunion Zoom depuis la salle Andrew-S.-Haydon, et les autres membres y participent à distance.

Le maire accompagne le Conseil dans un moment de réflexion.

**ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES**

**DÉPART À LA RETRAITE DE KEVIN WYLIE, DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT**

Le maire Jim Watson, le conseiller Scott Moffatt, président du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, et Steve Kanellakos, directeur municipal,

remercie Kevin Wylie, directeur général, Travaux publics et Environnement, à l'occasion de son départ à la retraite imminent.

## **APPEL NOMINAL**

Tous les membres du Conseil sont présents.

## **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du Conseil municipal du 24 novembre 2021

CONFIRMÉ

## **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES**

### **Conseillère Diane Deans**

La conseillère Diane Deans déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants :

Budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 du Comité des services communautaires et de protection – Direction générale des services sociaux et communautaires – Services à l'enfance, plus précisément :

1. Frais d'utilisation (page 8 du livre budgétaire du CSCP);
2. Centres de services de garde municipaux – Besoins en ressources de fonctionnement (page 6 du livre budgétaire du CSCP).

En effet, sa fille travaille dans un secteur des Services à l'enfance qui reçoit du financement de ces postes budgétaires.

La conseillère Deans ne participe ni aux discussions ni au vote sur cette partie du budget (point 4. A de la motion cadre n° 67/4).

**Conseiller·e Catherine McKenney**

Lea conseiller·e Catherine McKenney déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants :

Point 6 : Budget provisoire de fonctionnement de 2022 pour le Conseil de santé d'Ottawa – Programmes et normes du ministère de la Santé : Programmes à frais partagés principaux (page 5 du livre budgétaire du Conseil de santé);

Point 9 – Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 – Comité des services communautaires et de protection, plus précisément :

Direction générale des services sociaux et communautaires, Services du logement – Besoins en ressources de fonctionnement (page 10 du livre budgétaire du CSCP) :

1. Programmes de logement;
2. Initiative communautaire de prévention de l'itinérance;
3. Programme Logements pour de bon;
4. Vers un chez-soi;
5. Financement dans le contexte de la COVID-19.

En effet, sa femme travaille pour Options Bytown et siège au conseil d'Ottawa Inner City Health, deux organismes qui reçoivent ou pourraient recevoir du financement de ces postes budgétaires.

Lea conseiller·e ne participe ni aux discussions ni au vote sur cette partie du budget.

**Motion cadre n° 67/4 (points 1 E 2) et points 4.B. 1), 2), 3), 5) et 6)**

**Conseiller Keith Egli**

Le conseiller Keith Egli déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants :

Point 3 – Budget de fonctionnement préliminaire 2022 – Prévention du crime Ottawa – Transferts/subventions/charges financières (page 1 du livre budgétaire de Prévention du crime Ottawa);

Point 6 – Budget provisoire de fonctionnement pour 2022 pour le Conseil de santé d'Ottawa – Programmes et normes du ministère de la Santé : Programmes financés au complet par la Ville (page 5 du livre budgétaire du Conseil de santé);

Point 9 – Budgets préliminaires de fonctionnement de 2022 – Comité des services communautaires et de protection, plus précisément :

CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA  
PROCÈS-VERBAL 67  
LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

---

1. Direction générale des services sociaux et communautaires, Services du logement (page 10 du livre budgétaire du CSCP) :
  - a) Programmes de logement;
  - b) Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités;
  - c) Programme Logements pour de bon;
  - d) Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance;
  - e) Vers un chez-soi;
  - f) Financement dans le contexte de la COVID-19;
  
2. Direction générale des services sociaux et communautaires, Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social – Besoins en ressources de fonctionnement – Financement communautaire (page 15 du livre budgétaire du CSCP).

En effet, le conseiller Egli siège au conseil d'administration du Bureau des services à la jeunesse et de Grands Frères Grandes Sœurs d'Ottawa, et sa femme, au conseil d'administration du Centre de ressources communautaires de Nepean, Rideau et Osgoode, des organismes qui reçoivent ou pourraient recevoir du financement de ces postes budgétaires.

Le conseiller Egli ne participe ni aux discussions ni au vote sur ces parties du budget **(points 1 B, 1 E 1), 4 B et 4 C de la motion cadre)**.

### **Conseiller Matthew Luloff**

Le conseiller Matthew Luloff déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants :

Point 9 – Budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 – Comité des services communautaires et de protection, plus précisément :

- Direction générale des services de protection et d'urgence – Besoins en ressources de fonctionnement du Service des incendies – Communications (page 21 du livre budgétaire du CSCP).

En effet, sa femme travaille pour Versaterm Public Safety, une entreprise de développement de logiciels qui fournit des systèmes de gestion des documents, des terminaux mobiles et des services de répartition assistée par ordinateur au Service des incendies d'Ottawa et au Service de police d'Ottawa et dont le financement provient ou pourrait provenir de ce poste budgétaire.

Le conseiller Luloff ne participe ni aux discussions ni au vote sur cette partie du budget. **(Point 4. D de la motion cadre n° 67/4)**

### **Conseiller Mathieu Fleury**

Le conseiller Mathieu Fleury déclare un potentiel intérêt pécuniaire indirect concernant les éléments suivants :

Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 – Comité des services communautaires et de protection, plus précisément ce qui suit :

1. Direction générale des loisirs, de la culture et des installations – Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 44 du livre budgétaire du CSCP). En effet, il siège au Conseil du sport d'Ottawa, un organisme qui reçoit ou pourrait recevoir du financement provenant de ce poste budgétaire.
2. Direction générale des loisirs, de la culture et des installations – Besoins en ressources de fonctionnement – Programmes communautaires de loisirs et de culture (page 48 du livre budgétaire du CSCP). En effet, il siège au conseil d'administration de Piste d'hiver Rideau, un organisme qui, par l'entremise de la Winter Trail Alliance, reçoit ou pourrait recevoir du financement provenant de ce poste budgétaire.

Le conseiller Fleury ne participe ni aux discussions ni au vote sur ces parties du budget. **(Points 4. E 1) et 2) de la motion cadre n° 67/4)**

### **Conseiller Rawlson King**

Le conseiller Rawlson King déclare un potentiel intérêt pécuniaire indirect concernant les éléments suivants :

Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 – Comité des services communautaires et de protection – Direction générale des loisirs, de la culture et des installations – Programmes communautaires de loisirs et de culture (page 48 du livre budgétaire du CSCP).

En effet, il siège au conseil d'administration de Piste d'hiver Rideau, un organisme qui, par l'entremise de la Winter Trail Alliance, reçoit ou pourrait recevoir du financement provenant de ce poste budgétaire.

Le conseiller King ne participe ni aux discussions ni au vote sur ces parties du budget. **(Point 4. E 1) de la motion cadre n° 67/4)**

### **Conseillère Cathy Curry**

La conseillère Cathy Curry déclare un potentiel intérêt pécuniaire indirect concernant les éléments suivants :

Tout ce qui touche potentiellement au financement des programmes suivants du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario :

- Programme pour les enfants d'âge préscolaire;
- Programme régional pour les enfants d'âge préscolaire;
- Programme d'apprentissage pour les parents;
- Programmes spéciaux de loisirs, d'intégration et de thérapie (SPIRIT).

Cela comprend les éléments suivants :

1. Services sociaux et communautaires – Services à l'enfance – Besoins en ressources de fonctionnement
  - a) « Ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers » sous « Programmes imposés par la loi » (page 6);
  - b) « Ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers » sous « Investissement municipal » (page 6).
2. Complexes récréatifs, activités aquatiques et services spécialisés – Besoins en ressources de fonctionnement
  - a) « Programmes aquatiques, spécialisés et à l'échelle de la ville » (page 55)

En effet, elle siège au conseil d'administration du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), un organisme qui reçoit ou pourrait recevoir du financement provenant des postes budgétaires concernés.

La conseillère Curry ne participe ni aux discussions ni au vote sur ces parties du budget. **(Point 1E, 4 A 3. et 4., et 4 E 3.) de la motion cadre n° 67/4)**

## COMMUNICATIONS

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- Mise à jour de la politique de l'AMO – Le conseil d'administration de l'AMO approuve le document d'orientation sur les relations entre les municipalités et les autochtones, rédigé pour les municipalités.
- Mise à jour de la politique de l'AMO – Plan de connectivité à large bande de l'Ontario, règlements encadrant la terre d'excavation (webinaire), délégations de pouvoir en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.

Autres communications reçues :

- Pétition électronique, reçue et conservée au greffe municipal, signée par 145 personnes demandant que la Ville rende permanents les centres de répit jusqu'à ce qu'elle offre à tous des logements abordables et sains.

## **ABSENCES**

Aucune absence n'a encore été signalée.

## **MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS**

### **MOTION N° 67/1**

Motion de la conseillère T. Kavanagh  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**Que les rapports suivants soient reçus et examinés :**

- 1. Rapport de la trésorière municipale adjointe intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 »;**
- 2. Rapport du Comité de dérogation intitulé « Comité de dérogation – prévisions préliminaires du budget de fonctionnement 2022 »;**
- 3. Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé « Budget de fonctionnement préliminaire 2022 – Prévention du crime Ottawa »;**
- 4. Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Budgets d'immobilisations et de fonctionnement 2022 du Service de police d'Ottawa »;**
- 5. Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2022 »;**
- 6. Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2022 pour le Conseil de santé d'Ottawa »;**
- 7. Rapport n° 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 8. Rapport n° 13 du Comité de la vérification;**
- 9. Rapport n° 23 du Comité des services communautaires et de protection;**
- 10. Rapport n° 20A du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**

11. **Rapport n° 4 du Sous-comité de la technologie de l'information;**
12. **Rapport n° 53 du Comité de l'urbanisme;**
13. **Rapport n° 15 de la Commission du transport en commun;**
14. **Rapport n° 25 du Comité des transports;**
15. **Rapport du greffier municipal intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 24 novembre 2021 »; et**

**Que le Conseil reçoive et examine le rapport n° 54 du Comité de l'urbanisme, en application du paragraphe 35(5) du Règlement de procédure (n° 2021-24); et**

**Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit reçu et examiné le rapport n° 32 du Comité des finances et du développement économique en raison de l'urgence des points qui y sont traités.**

ADOPTÉE

## **MOTION DE SIÉGER EN COMITÉ PLÉNIER**

### **MOTION N° 67/2**

Motion de la conseillère T. Kavanagh  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**Que le Conseil municipal décide de siéger en tant que Comité plénier en vertu des articles 52 et 53 du *Règlement de procédure*.**

ADOPTÉE

## **RAPPORTS – BUDGET PRÉLIMINAIRE DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS DE 2022**

### **MOTION N° 67/3**

Motion du conseiller G. Darouze  
Appuyée par la conseillère L. Dudas

**ATTENDU QUE le 3 novembre 2021, le Conseil a reçu et déposé le rapport d'accompagnement du budget préliminaire de fonctionnement et des**

**immobilisations de 2022 (ACS2021-FSD-FIN-0025) et les livres budgétaires associés du Comité; et**

**ATTENDU QU'il a été déterminé qu'il faut apporter diverses modifications aux annexes du résumé du financement des immobilisations de certains livres budgétaires du Comité pour refléter les corrections indiquées dans le tableau ci-joint;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve la correction des livres budgétaires 2022 telle qu'indiquée dans la pièce jointe 1 de la présente motion (voir l'annexe A à la fin du procès-verbal).**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la cheffe des finances soit habilitée à modifier la version finale des budgets 2022 pour qu'elle reflète les corrections indiquées ainsi que celles apportées dans le cadre du processus budgétaire du Comité permanent.**

ADOPTÉE

La motion cadre suivante, divisée comme suit pour faciliter le vote, est présentée au Conseil, siégeant en comité plénier, afin qu'il prenne acte des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022. Elle remplace les recommandations des points 1 à 15 de l'ordre du jour.

### **MOTION CADRE SUR L'EXAMEN DU BUDGET 2022**

#### **MOTION N° 67/4**

Motion du conseiller G. Darouze  
Appuyée par la conseillère L. Dudas

**IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal, siégeant en comité plénier, prenne acte des budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2022 (recommandés par le Comité de dérogation, Prévention du crime Ottawa, la Commission de services policiers d'Ottawa, le conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, le Conseil de santé d'Ottawa, les comités permanents, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information) et de ceux financés par les redevances (recommandés par le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets) inscrits à l'ordre du jour et auxquels sont intégrés toutes les pages et tous les livres budgétaires modifiés;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil, siégeant en comité plénier, prenne acte de la motion suivante :**

**Que le comité plénier recommande au Conseil ce qui suit :**

1. **approuver les budgets suivants (recommandés par le Comité de dérogation, Prévention du crime Ottawa, la Commission de services policiers d'Ottawa, le conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa et le Conseil de santé d'Ottawa) :**

A. **Budget préliminaire de fonctionnement de 2022 du Comité de dérogation;**

ADOPTÉE

B. **Budget préliminaire de fonctionnement de 2022 de Prévention du crime Ottawa :**

i. **Besoins en ressources de fonctionnement – Transferts, subventions et charges financières (page 1);**

ADOPTÉE

ii. **Reste du budget préliminaire de fonctionnement de 2022 de Prévention du crime Ottawa;**

ADOPTÉE

C. **Budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2022 du Service de police d'Ottawa, dans leur version modifiée, recommandés par la Commission de services policiers d'Ottawa (incluant la réduction de 2,65 M\$ du budget de fonctionnement approuvée par celle-ci);**

ADOPTÉE par un vote de 19 VOIX AFFIRMATIVES contre 5 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (19) : Les conseillers S. Moffatt, J. Cloutier, T. Tierney, C. A. Meehan, K. Egli, C. Curry, G. Darouze, C. Kitts, R. King, G. Gower, T. Kavanagh, E. El-Chantiry, D. Deans, A. Hubley, L. Dudas, M. Luloff, R. Brockington et M. Fleury, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (5) : Les conseillers S. Menard, J. Leiper, R. Chiarelli et J. Harder, et le conseiller-e C. McKenney

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (conseillère T. Kavanagh)

Que l'on demande au directeur municipal de faire des mises à jour régulières au Comité et au Conseil sur l'utilisation des fonds issus de la réduction du budget du Service de police d'Ottawa.

- D. Budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2022 du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, dans leur version modifiée, recommandés par ce dernier et incluant la redistribution de 40 000 \$ du budget préliminaire au poste « Dotation aux comptes de provision » vers le compte 170073 pour 2022 (ponctuel) afin de permettre au personnel d'intensifier ses activités de développement communautaire à l'échelle du réseau en vue de répondre aux besoins des communautés vulnérables, entre autres, selon les fonds disponibles, tel qu'approuvé par le Conseil;**  
ADOPTÉE

- E. Budget préliminaire de fonctionnement de 2022 du Conseil de santé d'Ottawa, recommandé par ce dernier, soit les éléments suivants :**
- 1) Ministère de la Santé, Programmes et normes – Programmes financés au complet par la Ville (page 5);**
  - 2) Ministère de la Santé, Programmes et normes – Programmes à frais partagés principaux (page 5);**
  - 3) Reste du budget préliminaire de fonctionnement de 2022 de Santé publique Ottawa;**

ADOPTÉE

- 2. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 attribuée au Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**

ADOPTÉE

- 3. Portion du budget préliminaire de fonctionnement de 2022 attribuée au Comité de la vérification, telle que modifiée par ce qui suit :**

- A. Que le Conseil approuve la reclassification et la demande d'ETP supplémentaire pour le Bureau de la vérificatrice générale.**

ADOPTÉE

Sont présentées les motions suivantes portant sur la portion du budget préliminaire de 2022 attribuée aux Services communautaires et de protection (point 4 de la motion cadre).

**MOTION N° 67/5**

Motion de la conseillère D. Deans  
Appuyée par le conseiller R. King

**ATTENDU QUE** chaque résident d'Ottawa a le droit de recevoir des services de santé mentale adaptés à sa culture et tenant compte des traumatismes; et

**ATTENDU QUE** le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités confère au conseil d'encadrement le mandat d'élaborer une stratégie visant la création ou la bonification d'un système d'intervention qui améliorera les choses pour les victimes de crises de santé mentale ou de toxicomanie, une initiative qui passera par l'établissement de partenariats avec les principaux intervenants, notamment le Service de police d'Ottawa, par un processus d'élaboration et de coordination de stratégie ainsi que par des mesures, comme des projets pilotes; et

**ATTENDU QU'**à sa réunion du 18 novembre 2021, le Comité des services communautaires et de protection a demandé à la directrice générale des Services sociaux et communautaires de collaborer avec le conseil d'encadrement pour cibler les lacunes immédiates dans les services et définir les mesures prioritaires à prendre en vue de mettre au point une solution plus sécuritaire pour les interventions lors de crises de santé mentale ainsi que de présenter un rapport au Conseil au deuxième trimestre de 2022, notamment un plan de mise en œuvre détaillé pour atteindre ce résultat (projets pilotes à court terme, échéanciers, objectifs et disponibilité des sources de financement ponctuelles et à long terme); et

**ATTENDU QUE** les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2022 du Service de police d'Ottawa incluent 400 000 \$ pour la création et la mise en œuvre d'un autre programme de transfert d'appels pour les appels à la police ou au 9-1-1 classés à faible risque ou de gravité faible; et

**ATTENDU QU'**il manque encore de financement pour mettre en place l'infrastructure de services sociaux nécessaire au traitement de ces appels; et

**ATTENDU QUE** la Commission de services policiers d'Ottawa a approuvé et renvoyé au Conseil les budgets préliminaires de 2022 calculés en fonction d'une augmentation de 2 % de l'impôt prélevé pour les services de police, ce qui représente 2,65 millions de dollars en fonds non alloués;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** soit attribué à la Direction générale des services sociaux et communautaires un montant pouvant atteindre 550 000 \$ sur les 2,65 M\$ de fonds non alloués afin qu'elle collabore avec le conseil d'encadrement à la création ou à l'amélioration d'un système d'intervention pour les victimes de crises de santé mentale ou de toxicomanie [adapté à la culture et tenant compte des traumatismes], en particulier l'élaboration d'un nouveau programme qui déterminerait comment et à qui transférer les appels au 9-1-1 classés à faible risque ou de gravité faible, ce qui comprend une étude de faisabilité, une analyse de rentabilité ainsi qu'un plan de suivi et d'évaluation;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la Direction générale et le conseil d'encadrement collaborent avec le Service de police d'Ottawa pour coordonner la création d'un nouveau programme de transfert d'appels, ce qui comprendra un examen de la classification des appels pour déterminer l'intervention et les ressources nécessaires.

ADOPTÉE

**MOTION N° 67/6**

Motion du conseiller J. Cloutier  
Appuyée par le conseiller K. Egli

**ATTENDU QUE** le 27 octobre 2021, le Conseil a approuvé le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (ACS2021-EPS-PPD-0003) de la Ville énonçant les objectifs, stratégies et mesures à prendre pour s'attaquer aux priorités locales, soit : discrimination, marginalisation et racisme; sécurité financière et réduction de la pauvreté; violence fondée sur le genre et violence contre les femmes; logement; systèmes intégrés et simplifiés; et bien-être mental; et

**ATTENDU QUE** le Conseil a entendu de certains résidents, organismes et fournisseurs de services, par l'entremise de courriels et rapports envoyés aux comités et conseils, d'appels passés à ces derniers et d'interventions devant ceux-ci dans la dernière année, qu'il fallait changer notre façon de régler les enjeux sociaux à Ottawa; et

**ATTENDU QUE** le Conseil a entendu qu'il fallait instaurer une nouvelle approche de prestation de soutiens et de services aux groupes à risque; et

**ATTENDU QUE** le Conseil et le personnel reconnaissent l'importance et la valeur de la collaboration avec les intervenants internes et externes de la Ville pour élaborer une nouvelle approche; et

**ATTENDU QUE** les intervenants ont manifesté le désir de fournir du financement pour régler certains enjeux sociaux, notamment au moyen de programmes visant à accroître le bien-être et la résilience de la population (programmes améliorés pour les jeunes racisés, ressources en santé mentale et services d'approche en cas de crise, programmes pour prévenir la violence contre les filles et femmes autochtones, etc.); et

**ATTENDU QUE** jusqu'à maintenant, même si le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités est obligatoire en vertu de la Loi sur les services policiers de l'Ontario, le gouvernement provincial ne s'est toujours pas engagé à fournir de financement à cet égard; et

**ATTENDU QUE** la motion du conseiller Cloutier (FEDC 2021 1/27) a été renvoyée au Conseil pour examen lors du processus de révision du budget préliminaire 2022 et qu'elle recommande que « les orientations budgétaires soient modifiées de façon à prévoir, dans l'éventualité où le Service de police d'Ottawa présenterait à la CSPO et au Conseil un budget préliminaire proposant une augmentation de moins de 3 %, la soumission au Conseil d'options consistant à affecter la différence entre le pourcentage d'augmentation proposé et la hausse de 3 % pour les services de soutien communautaires en santé mentale »; et

**ATTENDU QUE** la Commission de services policiers d'Ottawa a approuvé et renvoyé au Conseil un budget préliminaire pour 2022 calculé en fonction d'une augmentation de 2 % de l'impôt prélevé pour les services de police, ce qui représente 2,65 millions de dollars en fonds non alloués;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** soit attribué à la Direction générale des services sociaux et communautaires un montant de 2,1 M\$ sur les 2,65 M\$ de fonds non alloués en appui au Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités et en consultation avec le conseil d'encadrement, en ces termes :

1. Un montant de 2,1 M\$ est attribué à des organismes communautaires pour :
  - A. financer des programmes pour les jeunes racisés d'Ottawa qui sont adaptés à la culture et comprennent une évaluation des risques et la promotion des facteurs de protection (hausse de l'emploi, mentorat, développement des compétences, etc.);

- B. financer des services d'approche adaptés à la culture et disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à Ottawa, services qui ciblent la prévention en santé mentale, les dépendances et les interventions en cas de crise;
  - C. améliorer l'accès des Autochtones aux programmes de santé mentale ainsi qu'aux services et ressources de soutien social et en cas de crise adaptés à leur culture à Ottawa, et prévenir la violence contre les filles et femmes autochtones;
2. Le financement sera attribué le plus tôt possible en 2022 pour les initiatives pouvant être mises en œuvre en cours d'année, conformément au mandat et au processus du Cadre stratégique sur le financement communautaire approuvé par le Conseil (ACS2019-CSS-GEN-0012), le personnel de la Direction générale des services sociaux et communautaires enverra une note au Conseil sur l'attribution du financement avant la fin du premier trimestre de 2022, des indicateurs de rendement seront établis pour ces investissements, et les résultats seront présentés dans le cadre du processus de rapport sur le Cadre stratégique approuvé par le Conseil;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le maire écrive à la solliciteure générale de l'Ontario et au ministre associé délégué à la Santé mentale et à la Lutte contre les dépendances afin de dresser un portrait des mesures prises par la Ville pour favoriser la santé mentale dans le cadre du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités et demander que le gouvernement de l'Ontario fournisse du financement aux municipalités pour les aider à atteindre les objectifs stratégiques du volet Bien-être mental de ce plan;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le maire écrive à la ministre de la Santé mentale et des Dépendances afin de s'informer des possibilités de financement fédéral pour les objectifs stratégiques du volet Bien-être mental du Plan.

ADOPTÉE

(Voir l'appendice 1 de la motion des conseillers Cloutier et Egli concernant le conseil d'encadrement à la fin de l'annexe 1 du procès-verbal.)

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (conseiller·e C. McKenney)

Que l'on demande au directeur des Services du logement de collaborer avec l'Armée du Salut pour exécuter un projet pilote dans le quartier Somerset afin de stabiliser la situation des résidents de maisons de chambres qui vivent dans des logements précaires en leur offrant des prestations mensuelles de logement transférables. Le

directeur doit présenter aux membres du Conseil un compte rendu du projet pilote au premier trimestre de 2022.

**4. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 attribuée au Comité des services communautaires et de protection (CSCP), comme suit :**

**A. Direction générale des services sociaux et communautaires – Services à l'enfance :**

- 1. Frais d'utilisation (page 8);**
- 2. Centres de services de garde municipaux – Besoins en ressources de fonctionnement (page 6);**
- 3. Ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers – Programmes imposés par la loi (page 6)**
- 4. Ressources pour les enfants ayant des besoins particuliers – Investissement municipal (page 6)**

ADOPTÉE

**B. Direction générale des services sociaux et communautaires – Besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement (page 10) :**

- 1) Programmes de logement;**
- 2) Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités;**
- 3) Programme Logements pour de bon;**
- 4) Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance;**
- 5) Vers un chez-soi;**
- 6) Financement dans le contexte de la COVID-19;**

ADOPTÉE

**C. Direction générale des services sociaux et communautaires, Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social – Besoins en ressources de fonctionnement – Financement communautaire (page 15);**

ADOPTÉE

**D. Direction générale des services de protection et d'urgence – Besoins en ressources de fonctionnement du Service des incendies – Communications (page 21);**

ADOPTÉE

**E. Direction générale des loisirs, de la culture et des installations – Besoins en ressources de fonctionnement :**

- 1) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 44);**
- 2) **Programmes communautaires de loisirs, de culture et de sports – Besoins en ressources de fonctionnement – Programmes communautaires de loisirs et de culture (page 48);**
- 3) **Complexes récréatifs, activités aquatiques et services spécialisés (page 55);**

ADOPTÉE

**F. La subvention au titre du programme Ottawa main dans la main de 2022 passe de 200 \$ à 205 \$ par participant pour compenser la hausse inflationniste recommandée pour 2022 et la hausse soit financée par les économies réalisées en raison du faible taux d'inscription prévu aux activités.**

ADOPTÉE

**G. Qu'aucune autre resurfaceuse ne soit achetée avant la fin du projet pilote et de l'évaluation, exception faite des situations urgentes où la défaillance d'une resurfaceuse pourrait nuire aux activités d'un aréna; et les conclusions du projet pilote soient présentées au Comité des services communautaires et de protection au troisième trimestre de 2022 et qu'elles servent à orienter l'acquisition des resurfaceuses en 2022.**

ADOPTÉE

**H. Reste du budget préliminaire de fonctionnement 2022 du CSCP, dans sa version modifiée, y compris les portions inutilisées des budgets préliminaires de fonctionnement de la Direction générale des services sociaux et communautaires, de la Direction générale des services de protection et d'urgence, de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations et des Services des parcs;**

ADOPTÉE, avec la dissidence du conseiller M. Fleury au sujet des besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement (765 000 \$ – Transition vers un financement global plutôt que des allocations quotidiennes pour les refuges d'urgence).

**I. Budget préliminaire des immobilisations de 2022 des Services communautaires et de protection;**

ADOPTÉE

**5. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations 2022 attribuée au Comité des transports :**

**A. Budget de fonctionnement du Comité des transports;**

ADOPTÉE, avec la dissidence du conseiller M. Fleury.

**B. Budget des immobilisations du Comité des transports;**

ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers M. Fleury, J. Leiper, S. Menard et R. King et de la conseillère C. McKenney.

Sont présentées au Conseil les motions suivantes portant sur la portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets.

**MOTION N° 67/7**

Motion de Conseiller M. Fleury  
Appuyée par: Conseillère T. Kavanagh

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa prend part à la campagne de lutte contre les changements climatiques Objectif zéro (*Race to Zero*) de l'Organisation des Nations Unies; et

**ATTENDU QUE** cette campagne vise l'adoption de mesures immédiates pour réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, ce qui implique de fixer des objectifs à court, moyen et long terme pour la Ville d'Ottawa; et

**ATTENDU QUE** ces engagements comprenaient la déclaration de l'état d'urgence climatique par le Conseil en 2019; et

**ATTENDU QUE** le conseiller Fleury a présenté la motion n° CUR-CAAR 2021-5-25 à la réunion conjointe du Comité de l'urbanisme et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales du 18 octobre 2021 concernant l'accélération de la construction de bâtiments écologiques (rapport ACS2021-PIE-EDP-0036); et

**ATTENDU QUE** cette motion a été renvoyée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets pour qu'il demande au personnel d'étudier et de concevoir des mesures d'atténuation supplémentaires offrant des incitatifs pour les bâtiments nouveaux et existants; et

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les objectifs de lutte contre les changements climatiques en fonction de la situation d'urgence actuelle; et

**ATTENDU QUE** la nécessité d'accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone est communément admise, et qu'un moyen pour y arriver serait d'expédier l'étude sur les incitatifs liés aux Normes pour l'aménagement d'immeubles très performants (NAITP), attendue en 2023, pour la traduire en un rapport sur la faisabilité et la conception du programme, plus ciblé et axé sur l'action, à soumettre d'ici la mi-2022; et

**ATTENDU QUE** le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil de demander au personnel d'allouer une somme ponctuelle d'un million de dollars issue de l'exercice annuel de clôture des immobilisations, si la cheffe des finances et trésorière détermine que les fonds sont suffisants, pour financer le Plan directeur sur les changements climatiques dans le but de stimuler la réduction des émissions, de faciliter le travail d'adaptation climatique en cours et d'obtenir du financement fédéral;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil :

- 1) alloue 100 000 \$ de la somme ponctuelle d'un million de dollars issue de l'exercice annuel de clôture des immobilisations pour accélérer les travaux entourant l'étude de faisabilité et la conception d'un programme municipal d'incitatifs liés aux NAITP pour les bâtiments nouveaux et existants, et pour entamer l'étude des incitatifs au deuxième trimestre de 2022, si la cheffe des finances et trésorière détermine que les fonds sont suffisants;
- 2) demande au personnel d'inclure ce qui suit dans les travaux entourant l'étude de faisabilité et la conception du programme d'incitatifs liés aux NAITP :
  - a) Analyse des programmes incitatifs municipaux;
  - b) Étude des obstacles réglementaires et des lois habilitantes;
  - c) Examen des sources de financement, notamment des moyens de combiner le financement pour les logements abordables avec les fonds pour l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie et la réduction des émissions de GES;
  - d) Proposition de projets admissibles et d'assises;
  - e) Proposition de processus opérationnels;
  - f) Consultation des membres du groupe de rétroaction du projet Évolution énergétique, dont le secteur et la communauté;
  - g) Établissement de critères d'évaluation et d'indicateurs de rendement clés;
  - h) Révisions pour que les incitatifs soient accordés en priorité à des propriétés écologiques situées dans des zones d'aménagement axé sur le transport en commun et à des propriétés abritant des logements abordables;
- 3) demande au personnel de présenter un rapport au Comité des finances et du développement économique d'ici le quatrième trimestre de 2022 dans lequel il recommandera des options de mise en œuvre et proposera des sources de financement individuelles ou conjointes, par exemple les instances gouvernementales supérieures, pour lancer un programme d'incitatifs pour la lutte contre les changements climatiques d'ici le deuxième trimestre de 2023.

RETIRÉE

**MOTION N° 67/8**

Motion de la conseillère C. McKenney  
Appuyée par le conseiller S. Moffatt

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa a officiellement déclaré une urgence climatique en avril 2019 afin de nommer, d'encadrer et d'intensifier son engagement à protéger notre économie, nos écosystèmes et nos communautés contre les changements climatiques; et

**ATTENDU QUE** cette déclaration indiquait que les changements climatiques constituent une priorité stratégique dans le Plan stratégique de la Ville et les lignes directrices du budget pour les années restantes au mandat du Conseil; et

**ATTENDU QUE** l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'instaurer des mesures d'atténuation des risques climatiques est bien comprise sur le plan scientifique et documentée dans le rapport d'alerte rouge du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2021, et qu'un délai d'action est considéré comme une forme de déni et a des conséquences désastreuses; et

**ATTENDU QUE** selon la stratégie Évolution énergétique, la Ville doit faire les investissements les plus importants dans les neuf prochaines années afin de réduire ses émissions de GES et les coûts de l'énergie pour les résidents, les entreprises et elle-même, en tant que personne morale; et

**ATTENDU QUE** le financement destiné à l'application des mesures énoncées dans le plan d'action Évolution énergétique : la stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique a diminué de 69 %, passant de 2,6 M\$ en 2020 à 0,8 M\$ en 2021 en raison d'une baisse d'excédent des dividendes d'Hydro Ottawa, excédent que le Conseil avait désigné comme source de financement en 2019, et que le plan d'action exige un investissement en capital de 621 M\$ par année (de tous les ordres de gouvernement confondus); et

**ATTENDU QUE** la Ville ne pourra donc pas appliquer les mesures définies dans le Plan directeur sur les changements climatiques et la stratégie Évolution énergétique pour atteindre les cibles de réduction des GES du Conseil; et

**ATTENDU QU'**une motion adoptée par le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets à sa réunion sur le budget du 16 novembre 2021 exige la création d'un fonds relatif à l'énergie et aux émissions et l'attribution d'un financement de démarrage de 1 M\$; et

**ATTENDU QUE** le surplus ponctuel de 57 M\$ en recettes issues de la taxe fédérale sur l'essence de 2021 n'a pas été attribué;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU** d'allouer 9 M\$ de ce surplus au fonds relatif à l'énergie et aux émissions (en plus du 1 M\$ issu de la clôture des

immobilisations) afin d'élaborer un plan de réduction des GES au titre duquel les économies seraient réinjectées dans le fonds renouvelable;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le personnel présente aux comités concernés des projets qui contribueraient à l'atteinte de ces objectifs;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le personnel collabore avec Hydro Ottawa en vue d'optimiser les investissements de la Ville en trouvant du financement de contrepartie, d'autres sources de financement ou des stratégies de financement ainsi que des occasions d'accélérer la mise en œuvre des projets.

RENVOYÉE par la motion suivante :

### MOTION N° 67/9

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**IL EST RÉSOLU QUE** la motion des conseillers McKenney et Moffatt proposant d'allouer 9 M\$ des recettes issues de la taxe fédérale sur l'essence au fonds relatif à l'énergie et aux émissions soit renvoyée au personnel pour qu'il l'analyse avant de présenter au Conseil un plan financier à long terme pour le transport en commun au deuxième trimestre de 2022.

RENVOI ADOPTÉ par 14 VOIX AFFIRMATIVES contre 10 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (14) : Les conseillers J. Cloutier, T. Tierney, C. A. Meehan, C. Curry, G. Darouze, C. Kitts, G. Gower, E. El-Chantiry, A. Hubley, L. Dudas, R. Chiarelli, M. Luloff et J. Harder, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (10) : Les conseillers S. Moffatt, S. Menard, K. Egli, J. Leiper, R. King, T. Kavanagh, D. Deans, R. Brockington et M. Fleury, et le conseiller-e C. McKenney

**6. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, comme suit :**

**A. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 (financée par les taxes) attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets :**

ADOPTÉE

**B. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 (financée par les redevances) attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets :**

- 1) Budget de fonctionnement financé par les redevances;
- 2) Budget des immobilisations financé par les redevances;

ADOPTÉE

**C. demande au personnel d'allouer une somme ponctuelle d'un million de dollars issue de l'exercice annuel de clôture des immobilisations, si la cheffe des finances et trésorière détermine que les fonds sont suffisants, pour financer le Plan directeur sur les changements climatiques dans le but de stimuler la réduction des émissions, d'appuyer le travail d'adaptation en cours et d'obtenir du financement fédéral;**

ADOPTÉE

**D. demande au personnel de présenter, d'ici le deuxième trimestre de 2022, des recommandations pour la création d'un fonds relatif à l'énergie et aux émissions, notamment :**

- 1) le but et la portée du fonds (p. ex. s'il finance des projets municipaux ou communautaires, et comment il concilie les économies d'ordre financier et celles liées aux émissions);
- 2) la provenance des fonds (p. ex. économies sur les services publics issues de projets énergétiques entamés dans le cadre du Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2015, excédent des dividendes d'Hydro Ottawa, autres sources de financement);
- 3) ce à quoi peuvent servir les fonds (p. ex. projets, dotation en personnel, services professionnels, financement, service de la dette, accès à d'autres sources de financement);
- 4) les critères de sélection des projets, pour s'assurer que les fonds contribuent expressément aux objectifs de la Ville en matière de climat et permettent à la municipalité de réaliser d'autres économies;
- 5) l'évaluation, la surveillance et la production de rapports;
- 6) le calendrier de rapports, leur fréquence et leur portée;

ADOPTÉE

- E. demande au personnel d'évaluer, d'ici le premier trimestre de 2022, les économies d'énergie directes qui se traduisent par de réelles économies sur le budget, en tant que source de financement potentielle pour la création du fonds, à partir du Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2015;

ADOPTÉE

- F. demande au personnel de se pencher sur l'élaboration d'un nouveau plan financier sur les changements climatiques axé sur la communauté, afin d'obtenir un financement stable des instances supérieures, conformément à la stratégie Évolution énergétique.

ADOPTÉE

**MOTION NO 67/10**

Motion de la conseillère L. Dudas  
Appuyée par le conseiller G. Darouze

**IL EST RÉSOLU QUE** la réunion, qui devait prendre fin à 19 h, soit prolongée jusqu'à 22 h, conformément à l'alinéa 8(1)c) du *Règlement de procédure* (Règlement n° 2021-24).

ADOPTÉE

Le Conseil suspend la séance à 16 h 52 et la reprend à 17 h 30.

La motion suivante portant sur la portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations (point 7 de la motion cadre) attribuée au Comité de l'urbanisme est présentée au Conseil.

**MOTION N° 67/11**

Motion du conseiller M. Fleury  
Appuyée par le conseiller C. McKenney

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal d'Ottawa a déclaré le 29 janvier 2020 une situation d'urgence en matière de logement et d'itinérance; et

**ATTENDU QU'**en 2019, près de 9 000 personnes ont eu recours aux refuges d'urgence, une augmentation de près de 300 personnes par rapport à 2018; et

**ATTENDU QU'**en 2020, la durée moyenne annuelle du séjour en refuge d'urgence était de 120 jours, une augmentation de plus de 20 jours par rapport à 2019; et

**ATTENDU QU'**en 2020, plus de 1 100 ménages ont passé au moins une nuit dans un hébergement d'urgence temporaire pour familles; et

**ATTENDU QUE** la durée moyenne annuelle du séjour de ces 1 100 familles est de 178 jours; et

**ATTENDU QU'**on estime les dépenses de la Ville pour les refuges d'urgence (refuges/hôtels/motels) à 34 M\$ pour 2021, une augmentation de plus de 10 M\$ par rapport à 2016; et

**ATTENDU QUE** les dépenses en immobilisations de la Ville pour le logement abordable sont actuellement plafonnées à 15 M\$, comme indiqué à la page 52 du budget préliminaire de 2022 du Comité de l'urbanisme; et

**ATTENDU QUE** la pandémie de COVID-19 a fait ressortir l'incapacité d'adapter notre modèle désuet des refuges; et

**ATTENDU QUE** cette lacune du modèle actuel est venue ajouter de la pression sur les personnes en situation d'itinérance ou d'itinérance chronique; et

**ATTENDU QU'**en janvier 2021, la ministre provinciale des Affaires municipales et du Logement a indiqué sur Twitter que l'ancien système de refuges était chose du passé; et

**ATTENDU QU'**un changement de mentalité est nécessaire et que nous pourrions y parvenir en augmentant les investissements dans les logements en milieu de soutien et abordable partout à Ottawa; et

**ATTENDU QUE** d'éminents chercheurs, comme Tim Aubry et Kevin Page, ont bien démontré les avantages économiques et sociaux de la mise en place un éventail de logements abordables; et

**ATTENDU QU'avec des investissements plus ciblés pour remplir les objectifs locaux, Ottawa pourrait agir pour assurer une offre de logements permanents et abordables pour tous; et**

**ATTENDU QU'une équivalence annuelle des investissements dans le logement abordable et les refuges d'urgence éliminerait le recours au modèle désuet de refuges;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil bonifie l'engagement de la Ville pour la construction de logements abordables en égalant ses dépenses de fonctionnement destinées aux refuges d'urgence (refuges et motels) totalisant 34 M\$ en 2021 dans le budget de 2022 pour le logement abordable;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les 19 M\$ nécessaires pour atteindre cet objectif de 34 M\$ soient financés à même le fonds de réserve pour immobilisations de la Ville, comme indiqué dans le sommaire du budget préliminaire des immobilisations (document 2).**

REJETÉE par un vote de 8 VOIX AFFIRMATIVES contre 15 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX  
AFFIRMATIVES  
(8) :

Les conseillers S. Menard, R. King, T. Kavanagh, D. Deans, M. Luloff, R. Brockington et M. Fleury, et lea conseiller·e C. McKenney

VOIX  
NÉGATIVES  
(15) :

Les conseillers J. Cloutier, T. Tierney, C. A. Meehan, K. Egli, J. Leiper, C. Curry, G. Darouze, C. Kitts, G. Gower, E. El-Chantiry, A. Hubley, L. Dudas, R. Chiarelli et J. Harder, et le maire J. Watson

**7. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 attribuée au Comité de l'urbanisme.**

ADOPTÉE, avec la dissidence de lea conseiller·e C. McKenney.

Sont présentées au Conseil les motions suivantes portant sur la portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations attribuée à la Commission du transport en commun.

**MOTION N° 67/12**

Motion de la conseillère C. McKenney  
Appuyée par le conseiller J. Leiper

**ATTENDU QU'un solide réseau de transport en commun est essentiel à la prospérité et à la convivialité d'une ville, car il réduit la congestion routière, accélère les déplacements, est pratique, augmente la productivité et diminue les émissions de GES; et**

**ATTENDU QUE le Conseil a déjà demandé, par l'entremise du modèle de financement par les tarifs, que le rapport recettes-dépenses (portion payée par les usagers du transport en commun) représente 55 % de son financement annuel; et**

**ATTENDU QUE cela représenterait une augmentation de 2,5 % pour les usagers en 2022; et**

**ATTENDU QUE la hausse continue des tarifs finira par rendre le transport en commun inabordable pour de nombreux résidents, ce qui réduira l'achalandage et entraînera une perte de recettes; et**

**ATTENDU QUE la hausse de l'utilisation des véhicules privés résultant de la l'accessibilité réduite du transport en commun risque d'entraîner des coûts ultérieurs attribuables, entre autres, à la congestion, à l'utilisation du sol pour le stationnement et les routes, aux répercussions de la pollution sur la santé, aux émissions de gaz à effet de serre et à l'augmentation des blessures, des décès et des dommages matériels associés aux collisions; et**

**ATTENDU QUE la seule façon d'atteindre les objectifs liés aux changements climatiques de la Ville d'Ottawa est de réduire l'utilisation des véhicules privés et d'augmenter celle du transport en commun et du transport actif;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la hausse de 2,5 % des tarifs du transport en commun proposée dans le budget de 2022, qui représente 5,12 M\$ en recettes, soit transférée dans la taxe pour le transport en commun, qui passerait de 4,5 % à 5,97 % et serait prélevée sur l'impôt foncier.**

REJETÉE par un vote de 9 VOIX AFFIRMATIVES contre 15 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX	Les conseillers S. Menard, C. A. Meehan, J. Leiper, R. King,
AFFIRMATIVES (9) :	T. Kavanagh, D. Deans, M. Luloff et M. Fleury, et la conseillère C. McKenney
VOIX NÉGATIVES	Les conseillers S. Moffatt, J. Cloutier, T. Tierney, K. Egli,

(15) : C. Curry, G. Darouze, C. Kitts, G. Gower, E. El-Chantiry,  
A. Hubley, L. Dudas, R. Chiarelli, J. Harder et  
R. Brockington, et le maire J. Watson

### **MOTION N° 67/13**

Motion du conseiller R. Brockington  
Appuyée par la conseillère T. Kavanagh

**ATTENDU QUE le service de transport en commun d'OC Transpo est gratuit pour les enfants de 5 ans et moins; et**

**ATTENDU QUE le tarif (au comptant) pour les enfants de 6 à 12 ans est de 1,85 \$; et**

**ATTENDU QUE le transport en commun est gratuit pour certains groupes d'âge dans les villes canadiennes suivantes :**

- **Victoria (Colombie-Britannique) – gratuit pour les enfants de 12 ans et moins;**
- **Vancouver (Colombie-Britannique) – gratuit pour les enfants de 12 ans et moins;**
- **Edmonton (Alberta) – gratuit pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un usager payant;**
- **Winnipeg (Manitoba) – gratuit pour les enfants de 11 ans et moins accompagnés d'un usager payant;**
- **Toronto (Ontario) – gratuit pour les enfants de 12 ans et moins;**
- **Montréal (Québec) – gratuit pour les enfants de 11 ans et moins accompagnés d'un usager payant;**
- **Halifax (Nouvelle-Écosse) – gratuit pour les enfants de 12 ans et moins;**
- **St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) – gratuit pour les enfants de 11 ans et moins; et**

**ATTENDU QUE les recettes annuelles générées par les usagers de 6 ans sont estimées à 100 000 \$, et celles des usagers de 7 ans, à 106 000 \$, selon l'achalandage d'avant-pandémie; et**

**ATTENDU QUE l'augmentation du seuil d'âge aux fins de la gratuité profiterait aux familles, surtout celles racisées et monoparentales;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la gratuité du transport en commun pour les enfants de 0 à 7 ans en 2022, initiative qui serait financée sur une année à même le fonds de réserve pour le fonctionnement du transport en commun;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on demande à la trésorière municipale et au personnel de la Direction générale des services de transport en commun de faire une prévision des répercussions financières et de l'augmentation de l'achalandage, en cas de maintien de la gratuité pour les enfants de 0 à 12 ans, et d'en faire rapport dans le cadre du processus budgétaire de 2023.**

ADOPTÉE

**MOTION N° 67/14**

Motion de la conseillère L. Dudas  
Appuyée par le conseiller A. Hubley

**ATTENDU QUE le tourisme et l'hôtellerie sont deux des secteurs les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19; et**

**ATTENDU QUE les exploitants privés d'autocars sont réglementés par la Ville d'Ottawa, conformément au Règlement sur le transport en commun (n° 2003-268), pour que celle-ci puisse examiner leurs plans opérationnels et d'affaires et veiller à ce que leurs trajets et leurs points d'embarquement et de débarquement soient sécuritaires et n'interfèrent pas avec les activités courantes d'OC Transpo; et**

**ATTENDU QUE la Ville devrait imposer à ces exploitants des frais lui permettant de recouvrer ses coûts, conformément à la Loi de 2001 sur les municipalités; et**

**ATTENDU QUE l'examen des plans opérationnels et d'affaires ainsi que la délivrance des permis nécessitent des ressources humaines et que le personnel a récemment évalué le temps et l'effectif requis pour ces processus;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve le remplacement du sous-alinéa 5(1)b)(iv) du Règlement sur le transport en commun (n° 2003-268), dans sa version modifiée, par l'énoncé suivant : « (iv) un paiement annuel à la Ville de 1 500 \$, plus 100 \$ par véhicule ».**

ADOPTÉE

**MOTION N° 67/15**

Motion de la conseillère L. Dudas  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**ATTENDU QUE** le dernier Plan financier à long terme du transport en commun approuvé par le Conseil exige une augmentation annuelle des tarifs du transport en commun pour compenser la hausse prévue des coûts, augmentation nécessaire qui est estimée, selon le Plan financier à long terme, à 2,5 % par année jusqu'en 2048; et

**ATTENDU QUE** le Conseil a déjà demandé que le rapport recettes-dépenses (pourcentage du budget d'OC Transpo généré par les recettes) représente 55 % de son financement annuel; et

**ATTENDU QUE** les recettes du transport en commun représentent en réalité 47 % des recettes d'avant-pandémie, un écart antérieur à la baisse de l'achalandage causée par la pandémie; et

**ATTENDU QUE** le guide de l'Association canadienne du transport urbain souligne que la majorité des villes canadiennes ayant un réseau de transport en commun ont un rapport recettes-dépenses de moins de 50 %; et

**ATTENDU QUE** la hausse continue des tarifs finira par rendre le transport en commun inabordable pour de nombreux résidents, ce qui réduira l'achalandage et entraînera la perte de recettes; et

**ATTENDU QUE** le Plan financier à long terme du transport en commun doit être utilisé pour toute décision du Conseil concernant une solution à long terme à l'augmentation continue des tarifs; et

**ATTENDU QUE** la taxe actuelle pour le transport en commun, en plus de l'augmentation imposée dans le Plan financier à long terme, inclut le financement pour compenser la perte des transferts provinciaux de la taxe sur l'essence et que l'inclusion dans la taxe prendra fin en 2023, ce qui permettra de maintenir le pourcentage de taxe actuel et d'utiliser le financement pour compenser, en partie, les hausses du tarif du transport en commun;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** dans le cadre de l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal pour le mandat 2022-2026, la cheffe des finances présente ses recommandations afin d'équilibrer le Plan financier à long terme du transport en commun de manière à délaiss

**l'augmentation annuelle de 2,5 % des tarifs au profit d'autres options de financement (p. ex., taxe sur le transport en commun);**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel des Services des finances présente des solutions afin d'ajuster le rapport recettes-dépenses de sorte à assurer la transparence pour les contribuables, y compris les usagers du transport en commun, ainsi que la stabilité à long terme du financement du transport en commun sans l'augmentation continue des tarifs;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel d'OC Transpo et des Services des finances examine les barèmes de tarifs actuels (tarifs au comptant, passages simples sur la carte PRESTO, laissez-passer mensuels, etc.), notamment en les comparant à ceux d'autres grandes villes canadiennes semblables, pour établir des pratiques exemplaires cadrant avec les objectifs à long terme d'Ottawa en matière de transport en commun, et présente ses conclusions à la Commission du transport en commun.**

ADOPTÉE

**MOTION N° 67/16**

Motion du conseiller R. Brockington  
Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

**ATTENDU QUE l'achalandage d'OC Transpo a représenté 97,4 millions de déplacements en 2019; et**

**ATTENDU QU'en 2021, on estime l'achalandage à environ 31 à 33 millions de déplacements; et**

**ATTENDU QUE le déficit budgétaire d'OC Transpo en 2020, avant le financement d'urgence des gouvernements fédéral et provinciaux, s'élevait à 124 millions de dollars; et**

**ATTENDU QUE depuis l'état d'urgence déclarée le 17 mars 2020, la grande majorité des fonctionnaires fédéraux d'Ottawa ont dû travailler de la maison; et**

**ATTENDU QUE les fonctionnaires fédéraux, qui représentent une importante proportion des usagers du transport en commun, ont cessé de se rendre à leur bureau, ce qui a occasionné la perte de millions de dollars en recettes à OC Transpo; et**

**ATTENDU QUE** comme Ottawa est la capitale du pays et l'endroit où travaillent la majorité des employés du gouvernement fédéral, OC Transpo a été beaucoup plus durement touché par la décision du gouvernement fédéral de garder les travailleurs à la maison que les autres réseaux de transport en commun canadiens;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le maire écrive à la ministre des Finances fédérale, à la présidente du Conseil du Trésor, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique fédéral et aux députés de la région de la capitale nationale afin de demander un financement fédéral pour compenser le déficit d'OC Transpo résultant de la décision de maintenir le télétravail.

RENVOYÉE par la motion suivante :

**MOTION N° 67/17**

Motion du conseiller J. Leiper  
Appuyée par le conseiller R. Brockington

**Que la motion des conseillers Brockington et Meehan soit renvoyée à la Commission du transport en commun.**

RENVOI ADOPTÉ

Pendant les discussions sur ce point, le Conseil suspend la séance à 18 h 57 en raison de problèmes techniques. La séance reprend à 19 h 2.

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (conseiller M. Fleury et conseiller-e C. McKenney)

Que le Conseil demande au personnel :

1. de recommander que les niveaux de service selon l'achalandage réel soient revus et que les réductions soient annulées, là où c'est nécessaire, pour rétablir le réseau de transport en commun d'Ottawa de sorte qu'il réponde aux besoins des usagers;
2. de présenter, lors de la première réunion possible du comité de la Commission du transport en commun (deuxième trimestre de 2022), les modifications de circuit reflétant les hausses de l'achalandage et le plan de rétablissement des circuits;
8. **Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 attribuée à la Commission du transport en commun :**
  - A. **Que l'augmentation des tarifs de transport en commun prévue le**

1<sup>er</sup> janvier 2022 ne soit appliquée qu'un mois après que le GTR et RTM auront fourni à la Ville l'ensemble des 15 trains nécessaires pour offrir un service payant complet, augmentation qui sera utilisée à la discrétion de la directrice générale des Services de transport en commun afin de répondre à la demande;

- 1) Que soit délégué à la directrice générale des Services de transport en commun le pouvoir de confirmer la reprise du service complet sur la Ligne 1 de l'O-Train ainsi que la date où l'augmentation des tarifs de 2022 entrera en vigueur;
- 2) Que le manque à gagner découlant du report de l'augmentation tarifaire, estimé à 426 700 dollars par mois, soit comblé par les fonds que la Ville devrait tirer des dispositions financières et de rendement de son entente de projet avec le Groupe de transport Rideau;

ADOPTÉE

B. L'instauration d'un programme d'octroi de laissez-passer hebdomadaires et mensuels de transport en commun aux clients des refuges d'urgence;

- 1) La remise sans frais de ces laissez-passer aux organismes sociaux fournissant des services de refuge d'urgence pour qu'ils puissent les distribuer à leurs clients;
- 2) La consignation, par les organismes, des modalités de distribution et de contrôle des laissez-passer par l'entremise des accords de financement avec la Ville;
- 3) La production, par le personnel, d'au plus 2 000 laissez-passer hebdomadaires et mensuels par période, selon les besoins des organismes;
- 4) L'établissement et la mise en œuvre, par le personnel, des procédures nécessaires pour surveiller l'utilisation des laissez-passer;
- 5) La modification de l'annexe C (Tarifs des services de transport en commun) du Règlement sur le transport en commun (no

**2007-268) pour y ajouter une catégorie, soit les clients des refuges d'urgence;**

- 6) **Que le personnel surveille la distribution et l'utilisation des laissez-passer et fasse d'autres recommandations à la Commission du transport en commun en vue d'élargir ou de remanier le programme, s'il y a lieu.**

ADOPTÉE

- C. **Portion du budget préliminaire de fonctionnement de 2022, dans sa version modifiée, attribuée à la Commission du transport en commun;**

ADOPTÉES par un vote de 14 VOIX AFFIRMATIVES contre 10 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX NÉGATIVES (14) : Les conseillers S. Moffatt, J. Cloutier, T. Tierney, K. Egli, C. Curry, G. Darouze, C. Kitts, G. Gower, E. El-Chantiry, A. Hubley, L. Dudas, M. Luloff, J. Harder et R. Brockington, et le maire J. Watson

VOIX AFFIRMATIVES (10) : Les conseillers S. Menard, C. A. Meehan, J. Leiper, R. King, T. Kavanagh, D. Deans, R. Chiarelli, R. Brockington et M. Fleury, et le conseiller C. McKenney

- D. **Portion du budget préliminaire des immobilisations de 2022 attribuée à la Commission du transport en commun;**

ADOPTÉE

- E. **Que le Conseil demande au maire et au président de la Commission du transport en commun d'écrire au gouvernement canadien pour obtenir du financement opérationnel par l'entremise de la taxe fédérale sur l'essence ou d'autres sources afin de réduire la portion payée par les usagers pour le transport en commun, ce qui nous permettra de réduire, voire d'éliminer, les droits d'utilisation et d'encourager ce mode de déplacement;**

ADOPTÉE

**F. Que le Conseil demande à la cheffe des finances et trésorière, à la directrice générale des Services de transport en commun et à la directrice générale des Services sociaux et communautaires d'examiner la recommandation du groupe de travail voulant que le prochain Conseil envisage un gel de tarif pour le laissez-passer Communautaire, le laissez-passer Accès et l'EquiPass pendant la totalité de son mandat;**

**i. Que le personnel rende compte des résultats de cet examen dans le cadre de l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal 2022-2026 pour que le Conseil puisse prendre connaissance de la recommandation dès que possible dans son nouveau mandat.**

ADOPTÉE

**9. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 attribuée au Sous-comité de la technologie de l'information;**

ADOPTÉE

**10. Portion du budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022 attribuée au Comité des finances et du développement économique;**

ADOPTÉE

**11. Approuver que la cheffe des finances et trésorière soit habilitée à apporter les modifications nécessaires au budget préliminaire de fonctionnement, au financement par emprunt et aux autorités de financement du budget préliminaire des immobilisations de 2022 afin de tenir compte des décisions du Conseil municipal;**

ADOPTÉE

**12. Approuver que la cheffe des finances et trésorière soit habilitée à ajouter la présentation du budget 2022 de la Ville d'Ottawa, établi selon la comptabilité d'exercice, aux livres budgétaires adoptés dans leur version finale, comme décrit dans le Rapport sur les dépenses budgétaires de 2022**

**conformément au Règlement de l'Ontario 284/09 (ACS2021-FSD-FIN-0028) approuvé lors de cette réunion;**

ADOPTÉE

- 13. Approuver que le directeur municipal ou son mandataire soit autorisé à présenter des demandes de subventions au nom de la Ville, et que soit délégué au greffier municipal le pouvoir de modifier les règlements ainsi que d'approuver et de signer les ententes nécessaires en vue de l'exécution des décisions du Conseil.**

ADOPTÉE

**N.B. : Les points suivants, inscrits comme points 1 à 15 de l'ordre du jour, sont examinés par le Conseil en comité plénier au moyen de la motion cadre n° 67/4, comme mentionné ci-dessus.**

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES FINANCES

<p><b>1. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2022</b></p>
---

#### **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

- 1. Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 à sa réunion du 3 novembre 2021 et qu'il les examine subséquentement en comité plénier le 8 décembre 2021.**
- 2. Que le Conseil municipal transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 à chaque comité permanent du Conseil, au Sous-comité de la technologie de l'information et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquentement et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 8 décembre 2021.**

Voir ci-dessus la motion cadre concernant l'examen du budget 2022 (motion n° 67/4).

## COMITÉ DE DÉROGATION

- |   |
|---|
| 2. COMITÉ DE DÉROGATION - RÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2022 |
|---|

### RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement de 2022 du Comité de dérogation à sa réunion du 3 novembre 2021 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 8 décembre 2021.**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 1A).

## PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

- |  |
|--|
| 3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRELIMINAIRE 2022 – PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA |
|--|

### RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2021 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 3 novembre 2021, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 8 décembre 2021.**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 1B).

## COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

- |   |
|---|
| 4. COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA - AVANT-PROJET DE BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2022 |
|---|

#### **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal d'Ottawa approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations amendés de 2022 du Service de police d'Ottawa.**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 1C).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE  
D'OTTAWA

- |   |
|---|
| 5. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2022 |
|---|

#### **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal approuve les budgets de fonctionnement et d'immobilisation 2022 du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa.**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 1D).

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

6. BUDGET PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT POUR 2022 POUR LE  
CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

**RECOMMANDATION DU CONSEIL DE SANTÉ**

**Que le Conseil municipal approuve le Budget provisoire de fonctionnement pour 2022 pour le Conseil de santé d'Ottawa, décrit au document 1.**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 1E).

RAPPORT NO 27 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

7. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2022

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales comme suit :**

1. **Besoins en ressources de fonctionnement pour le processus d'examen des demandes d'aménagement, secteur rural (page 2);**
2. **Bureau des affaires rurales :**
  - i) **Frais d'utilisation (page 5);**
  - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 4);**

**3. Programme d'immobilisations du Comité de l'agriculture et des affaires rurales (page 6) [projets énumérés aux pages 12 à 15].**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 2).

RAPPORT NO 13 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

<p><b>8. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2022– COMITÉ DE LA VÉRIFICATION</b></p>
--

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLE QUE MODIFIÉE**

**Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, approuve ses besoins en ressources de fonctionnement dans son budget préliminaire 2022, tel que modifié par ce qui suit :**

**Que le Conseil approuve la reclassification et la demande d'ETP supplémentaire pour le Bureau de la vérificatrice générale.**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 3).

RAPPORT NO 23 DU COMITÉ DES SERVICES  
COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

<p><b>9. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2022 – COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION</b></p>
---

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES :**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve ses budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 comme suit :**

1. **Budget de la Direction générale des services sociaux et communautaires :**
  - a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
  - b) **Services sociaux et d'emploi – Besoins en ressources de fonctionnement (page 4);**
  - c) **Services à l'enfance :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 8);**
    - ii) **Centres de services de garde municipaux – Besoins en ressources de fonctionnement (page 6);**
    - iii) **Services à l'enfance – Autres besoins en ressources de fonctionnement, comprenant la page 6 révisée montrant clairement la ligne sur la viabilité, la réouverture et la relance sécuritaire (pages 6-7);**
  - d) **Services du logement – Besoins en ressources de fonctionnement (page 10) :**
    - i) **Programmes de logement**
    - ii) **Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités**
    - iii) **Programme Logements pour de bon**
    - iv) **Vers un chez-soi**
    - v) **Financement dans le contexte de la COVID-19**
    - vi) **Services du logement – Autres besoins en ressources de fonctionnement;**
  - e) **Soins de longue durée – Besoins en ressources de fonctionnement (page 12);**
  - f) **Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social (page 15) :**

- i) **Financement communautaire**
  - ii) **Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social – Autres besoins en ressources de fonctionnement**
- 2. Budget de la Direction générale des services de protection et d'urgence :**
- a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 16);**
  - b) **Service de sécurité publique :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 19);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 18);**
  - c) **Service des incendies :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 22 à 24)**
    - ii) **Service des incendies – Besoins en ressources de fonctionnement (page 21) :**
      - a. **Communications;**
      - b. **Service des incendies – Autres besoins en ressources de fonctionnement;**
  - d) **Service paramédic :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 27);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 26);**
  - e) **Services des règlements municipaux :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 30 à 39);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 29)**
  - f) **Élaboration de politiques publiques – Besoins en ressources**

**de fonctionnement (page 41).**

- 3. Budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations :**
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités :**
    - i) Frais d'utilisation de 2022 (page 45);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 44).**
  - b) Programmes communautaires de loisirs, de culture et de sports :**
    - i) Frais d'utilisation de 2022 (pages 49 à 52);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 48);**
  - c) Complexes récréatifs, activités aquatiques et services spécialisés :**
    - i) Frais d'utilisation de 2022 (pages 56 à 58);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 55);**
  - d) Planification des installations et des parcs :**
    - i) Frais d'utilisation de 2022 (page 61);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 60);**
  - e) Services de l'exploitation des installations :**
    - i) Frais d'utilisation de 2022 (page 65);**
    - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 64);**
- 4. Direction générale des travaux publics et de l'environnement – Parcs – Besoins en ressources de fonctionnement (page 67).**
- 5. Budget d'immobilisations du Comité des services communautaires et de protection (pages 68 à 71; les projets sont indiqués aux pages 123 à 197)**
- 6. Qu'aucune autre resurfaceuse ne soit achetée avant la fin du projet**

**pilote et de l'évaluation, exception faite des situations urgentes où la défaillance d'une resurfaceuse pourrait nuire aux activités d'un aréna;**

**et les conclusions du projet pilote soient présentées au Comité des services communautaires et de protection au troisième trimestre de 2022 et qu'elles servent à orienter l'acquisition des resurfaceuses en 2022.**

7. **La subvention au titre du programme Ottawa main dans la main de 2022 passe de 200 \$ à 205 \$ par participant pour compenser la hausse inflationniste recommandée pour 2022 et la hausse soit financée par les économies réalisées en raison du faible taux d'inscription prévu aux activités.**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 4).

RAPPORT NO 20A DU COMITÉ PERMANENT DE LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA  
GESTION DES DÉCHETS

10. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2022 - COMITÉ PERMANENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION DES DÉCHETS
---

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil, réuni en Comité plénier, approuve :**

1. **Le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, financé par les recettes fiscales, comme suit :**
  - a. **Services d'infrastructure :**
    - i. **Frais d'utilisation (page 3);**



- ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 9);**
  - c. **Services de gestion des eaux pluviales :**
    - i. **Frais d'utilisation (pages 14 à 17);**
    - ii. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 13);**
  - d. **Le budget des immobilisations financé par les redevances du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (pages 18 à 22); les projets sont énumérés aux pages 36 à 62 (eau potable), 64 à 69 (projets intégrés d'aqueducs et d'égouts – portion financée par les redevances), 71 à 93 (eau pluviale) et 95 à 114 (eaux usées);**
- 3. demande au personnel d'allouer une somme ponctuelle d'un million de dollars issue de l'exercice annuel de clôture des immobilisations, si la cheffe des finances et trésorière détermine que les fonds sont suffisants, pour financer le Plan directeur sur les changements climatiques dans le but de stimuler la réduction des émissions, d'appuyer le travail d'adaptation en cours et d'obtenir du financement fédéral;**
- 4. demande au personnel de présenter, d'ici le deuxième trimestre de 2022, des recommandations pour la création d'un fonds relatif à l'énergie et aux émissions, notamment :**
  - a. le but et la portée du fonds (p. ex. s'il finance des projets municipaux ou communautaires, et comment il concilie les économies d'ordre financier et celles liées aux émissions);**
  - b. la provenance des fonds (p. ex. économies sur les services publics issues de projets énergétiques entamés dans le cadre du Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2015, excédent des dividendes d'Hydro Ottawa, autres sources de**

- financement);
- c. ce à quoi peuvent servir les fonds (p. ex. projets, dotation en personnel, services professionnels, financement, service de la dette, accès à d'autres sources de financement);
  - d. les critères de sélection des projets, pour s'assurer que les fonds contribuent expressément aux objectifs de la Ville en matière de climat et permettent à la municipalité de réaliser d'autres économies;
  - e. l'évaluation, la surveillance et la production de rapports;
  - f. le calendrier de rapports, leur fréquence et leur portée;
5. demande au personnel d'évaluer, d'ici le premier trimestre de 2022, les économies d'énergie directes qui se traduisent par de réelles économies sur le budget, en tant que source de financement potentielle pour la création du fonds, à partir du Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2015;
6. demande au personnel de se pencher sur l'élaboration d'un nouveau plan financier sur les changements climatiques axé sur la communauté, afin d'obtenir un financement stable des instances supérieures, conformément à la stratégie Évolution énergétique.

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 6).

RAPPORT NO 32 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (*SOULEVÉ À LA RÉUNION DU  
7 DÉCEMBRE 2021 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE*)

11. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2022 - COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
---

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver son budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 comme suit :**

- 1. Représentants élus – Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
- 2. Bureau du greffier municipal :**
  - a) Frais d'utilisation (pages 6 et 7);**
  - b) Besoins en ressources de fonctionnement (révisé, page 5);**
- 3. Bureau du directeur municipal – Besoins en ressources de fonctionnement (page 9);**
- 4. Direction générale des services de transport en commun – Programme de construction du train léger :**
  - a) Frais d'utilisation (pages 12 à 14);**
  - b) Besoins en ressources de fonctionnement (page 11);**
- 5. Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique :**
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien technique et aux activités – Besoins en ressources de**

- fonctionnement (page 15);**
- b) Direction du développement économique et de la planification à long terme :**
  - i. Frais d'utilisation (page 19);**
  - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 18);**
- c) Bureau des biens immobiliers municipaux :**
  - i. Frais d'utilisation (page 22);**
  - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 21);**
- 6. Direction générale des services novateurs pour la clientèle :**
  - a) Bureau de la directrice générale et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 23);**
  - b) Transformation des services – Besoins en ressources de fonctionnement (page 25);**
  - c) Information du public et relations avec les médias – Besoins en ressources de fonctionnement (page 27);**
  - d) Ressources humaines – Besoins en ressources de fonctionnement (page 29);**
  - e) ServiceOttawa :**
    - i. Frais d'utilisation (page 32);**
    - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 31);**
  - f) Services juridiques – Besoins en ressources de fonctionnement (page 34);**
  - g) Services de l'approvisionnement – Besoins en ressources de fonctionnement (page 36);**

- 7. Direction générale des services des finances :**
  - a) Cheffe des finances et trésorière municipale, et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 37);**
  - b) Services des recettes :**
    - i. Frais d'utilisation (pages 40 et 41);**
    - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 39);**
  - c) Service des finances municipales – Besoins en ressources de fonctionnement (page 43);**
  - d) Administration de la paie, Régimes de retraite et Avantages sociaux – Besoins en ressources de fonctionnement (page 45);**
- 8. Services non liés aux directions générales – Besoins en ressources de fonctionnement (pages 48 à 51);**
- 9. Budget d'immobilisations du Comité des finances et du développement économique (page 52, projets individuels énumérés aux pages 103 à 108).**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 10).

RAPPORT NO 4 DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE  
L'INFORMATION

12. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2022 - SOUS-COMITÉ DE LA  
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

**RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ**

**Que le Conseil, réuni en comité plénier, approuve la partie du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2022 se rapportant au SCTI, comme suit :**

1. **Le budget des Services de technologie de l'information :**
  - a. **Besoins en ressources de fonctionnement des Services de technologie de l'information (page 2 du livre budgétaire du SCTI);**
  - b. **Budget d'immobilisations du SCTI (page 3 du livre budgétaire du SCTI, projets énumérés à la page 10).**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 9).

RAPPORT NO 53 DU COMITÉ DE L'URBANISME

13. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2022 - COMITÉ DE L'URBANISME

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver son budget préliminaire de fonctionnement et des immobilisations de 2022, comme suit :**

- 1) **Budget de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique :**
  - a) **Emprises, Patrimoine et Design urbain :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 4 à 8);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 3);**
  - b) **Services de planification (excluant les Services du Code du bâtiment) :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 11 à 18);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 10);**
  - c) **Services du Code du bâtiment :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 22 à 29);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 21);**
  - d) **Planification à long terme – Besoins en ressources de fonctionnement :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 32);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 31).**
- 2) **Direction générale des services sociaux et communautaires, Logement abordable – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 34).**
- 3) **Comité de l'urbanisme, budget des immobilisations (page 35) [projets individuels indiqués aux pages 50 (Services du Code du bâtiment), 52 (Services du logement) ainsi que 54 et 55 (Urbanisme et aménagement)].**

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 7).

RAPPORT NO 15 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN  
COMMUN

14. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2022 – COMMISSION DU TRANSPORT  
EN COMMUN

**RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION TELLES QUE MODIFIÉES**

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve ses budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022, tels que modifiés, comme suit :

1. Que l'augmentation des tarifs de transport en commun prévue le 1er janvier 2022 ne soit appliquée qu'un mois après que le GTR et RTM auront fourni à la Ville l'ensemble des 15 trains nécessaires pour offrir un service payant complet, augmentation qui sera utilisée à la discrétion de la directrice générale des Services de transport en commun afin de répondre à la demande;
  - a. Que soit délégué à la directrice générale des Services de transport en commun le pouvoir de confirmer la reprise du service complet sur la Ligne 1 de l'O-Train ainsi que la date où l'augmentation des tarifs de 2022 entrera en vigueur;
  - b. Que le manque à gagner découlant du report de l'augmentation tarifaire, estimé à 426 700 dollars par mois, soit comblé par les fonds que la Ville devrait tirer des dispositions financières et de rendement de son entente de projet avec le Groupe de transport Rideau;
2. L'instauration d'un programme d'octroi de laissez-passer hebdomadaires et mensuels de transport en commun aux clients des refuges d'urgence;
  - a. La remise sans frais de ces laissez-passer aux organismes sociaux fournissant des services de refuge

- d'urgence pour qu'ils puissent les distribuer à leurs clients;
- b. La consignation, par les organismes, des modalités de distribution et de contrôle des laissez-passer par l'entremise des accords de financement avec la Ville;
  - c. La production, par le personnel, d'au plus 2 000 laissez-passer hebdomadaires et mensuels par période, selon les besoins des organismes;
  - d. L'établissement et la mise en œuvre, par le personnel, des procédures nécessaires pour surveiller l'utilisation des laissez-passer;
  - e. La modification de l'annexe C (Tarifs des services de transport en commun) du Règlement sur le transport en commun (no 2007-268) pour y ajouter une catégorie, soit les clients des refuges d'urgence;
  - f. Que le personnel surveille la distribution et l'utilisation des laissez-passer et fasse d'autres recommandations à la Commission du transport en commun en vue d'élargir ou de remanier le programme, s'il y a lieu.
3. Que le Conseil étudie la motion no 2021 TTC 30-03 concernant la gratuité du transport en commun pour les enfants de 7 ans et moins ;
  4. Frais d'utilisation des Services de transport en commun (pages 4 à 6), tel que modifiés notamment la page 6 révisée où figure la correction apportée au tarif du permis de parc-o-bus or, qui s'élève maintenant à 63,25 \$;
  5. Besoins en ressources de fonctionnement des Services de transport en commun (page 3);
  6. Budget d'immobilisations de la Commission du transport en commun (pages 7-8, projets individuels énumérés aux pages 15 à 40);
  7. Que le Conseil demande au maire et au président de la Commission du transport en commun d'écrire au

gouvernement canadien pour obtenir du financement opérationnel par l'entremise de la taxe fédérale sur l'essence ou d'autres sources afin de réduire la portion payée par les usagers pour le transport en commun, ce qui nous permettra de réduire, voire d'éliminer, les droits d'utilisation et d'encourager ce mode de déplacement;

8. Que le Conseil demande à la cheffe des finances et trésorière, à la directrice générale des Services de transport en commun et à la directrice générale des Services sociaux et communautaires d'examiner la recommandation du groupe de travail voulant que le prochain Conseil envisage un gel de tarif pour le laissez-passer Communautaire, le laissez-passer Accès et l'EquiPass pendant la totalité de son mandat;
  - a. Que le personnel rende compte des résultats de cet examen dans le cadre de l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal 2022-2026 pour que le Conseil puisse prendre connaissance de la recommandation dès que possible dans son nouveau mandat.

Voir ci-dessus la motion n° 67/4 (recommandation 8).

#### RAPPORT NO 24 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

15. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2022 - COMITÉ DES TRANSPORTS
--

#### RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve son budget de fonctionnement et d'immobilisations provisoire de 2022 comme suit :

1. Budget de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, comme suit :
  - a) Bureau du directeur général et Services de soutien



**MOTION DE CLORE LA RÉUNION ET DE RENDRE COMPTE**

**MOTION N° 67/18**

Motion de la conseillère T. Kavanagh  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**Que le Comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal**  
**ADOPTÉE**

**MOTION PORTANT SUR L' ADOPTION DES RAPPORTS DU BUDGET DE 2021**

**MOTION N° 67/19**

Motion de la conseillère T. Kavanagh  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**Que soient reçus et adoptés dans leur version modifiée les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations 2022 ainsi que tous les éléments approuvés par le biais de la motion cadre présentée en comité plénier, ces budgets et points étant inscrits comme points 1 à 15 ci-dessous :**

- 1. Rapport de la trésorière municipale adjointe intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 »;**
- 2. Rapport du Comité de dérogation intitulé « Comité de dérogation – prévisions préliminaires du budget de fonctionnement 2022 »;**
- 3. Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé « Budget de fonctionnement préliminaire 2022 – Prévention du crime Ottawa »;**
- 4. Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Budgets d'immobilisations et de fonctionnement 2022 du Service de police d'Ottawa »;**
- 5. Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2022 »;**
- 6. Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2022 pour le Conseil de santé d'Ottawa »;**
- 7. Point 1 du rapport n° 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 8. Point 5 du rapport n° 13 du Comité de la vérification;**

- 9. Rapport n° 23 du Comité des services communautaires et de protection;**
- 10. Rapport n° 20A du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**
- 11. Point 1 du rapport n° 32 du Comité des finances et du développement économique;**
- 12. Rapport n° 4 du Sous-comité de la technologie de l'information;**
- 13. Point 2 du rapport n° 53 du Comité de l'urbanisme;**
- 14. Rapport n° 15 de la Commission du transport en commun;**
- 15. Point 1 du rapport n° 24 du Comité des transports; et**

**Que les dissidences et déclarations d'intérêts consignées pendant la séance en comité plénier soient réputées l'avoir été lors de la séance du Conseil**

ADOPTÉE par un vote de 16 VOIX AFFIRMATIVES contre 8 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX  
AFFIRMATIVES  
(16) : Les conseillers S Moffatt, J. Cloutier, T. Tierney, C. A. Meehan, K. Egli, C. Curry, G. Darouze, C. Kitts, G. Gower, E. El-Chantiry, A. Hublely, L. Dudas, M. Luloff, J. Harder et R. Brockington, et le maire J. Watson

VOIX  
NÉGATIVES  
(8) : Les conseillers S. Menard, J. Leiper, R. King, T. Kavanagh, D. Deans, R. Chiarelli et M. Fleury, et la conseillère C. McKenney

Avec les voix dissidentes notées pendant la séance du comité plénier (motion cadre ci-dessus) et la dissidence de la conseillère C. A. Meehan sur le rapport n° 15 de la Commission du transport en commun (point 8 de la motion cadre).

## RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 27 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

16. RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE L'INGÉNIEUR CONCERNANT LES  
INSTALLATIONS MUNICIPALES DE DRAINAGE KIZELL CREEK

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil approuve le rapport préliminaire de l'ingénieur concernant les installations municipales de drainage Kizell Creek et préparer un rapport, conformément aux articles 10(5) de la *Loi sur le drainage de l'Ontario*.**

ADOPTÉE

17. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 4400, CHEMIN  
PIPERVILLE

### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

**Que le Conseil approuve :**

- 1. une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 4400, chemin Piperville pour permettre l'aménagement temporaire d'une structure accessoire autonome en faisant passer le zonage du terrain de zone d'espace rural (RU) à zone d'espace rural, exception XXXX (RU[XXXXr]), comme indiqué dans le document 2.**
- 2. le texte sous l'en-tête « Répercussions juridiques » à la page 5 du rapport soit remplacé par ce qui suit : « Il n'y a aucune répercussion juridique liée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport. »**

RAPPORT NO 13 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

18. PLAN DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2021 PAR  
ERNST & YOUNG

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal reçoit le présent rapport à titre  
d'information.**

REÇUE

19. RAPPORTS DE VÉRIFICATION

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil examine et approuve les recommandations de  
vérification.**

REÇUE et ADOPTÉE

20. RAPPORT ANNUEL 2021

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLE QUE MODIFIÉE**

**Que le Conseil approuve le Rapport annuel du BVG 2021.**

ADOPTÉE

21. PLAN DE TRAVAIL DE VÉRIFICATION 2022-2023

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve le plan de travail de vérification 2022-2023.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 32 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (*SOULEVÉ À LA RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2021 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE*)

22. RAPPORT SUR LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE 2022 CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 284/09

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil adopte ce rapport.**

ADOPTÉE

23. ZONES D'AMÉLIORATION COMMERCIALE ET ADMINISTRATION DU MAIL DE LA RUE SPARKS – RAPPORTS ANNUELS ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE 2020

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil prenne connaissance des rapports annuels et des états financiers vérifiés de 2020 des zones d'amélioration commerciale.**

ADOPTÉE

<p>24. MODIFICATION DU PLAN OFFICIEL ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1560, RUE SCOTT</p>
---

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 2020, chemin Walkley et le 2935, chemin Conroy, afin d'ajouter « entrepôt » à la liste des utilisations autorisées à cet endroit, comme l'expose en détail le document 2;**
- 2. demande au personnel d'intégrer la modification prévue au Volume 2 du Plan officiel, comme le précise le document 2, dans le Plan secondaire de la rue Scott du nouveau Plan officiel; et,**
- 3. approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 1560, rue Scott, afin de permettre la construction d'un immeuble polyvalent de 25 étages, comme l'expose en détail le document 3.**

ADOPTÉE

25. ÉTUDE DE LA HAUTEUR ET DU CARACTÈRE DES BÂTIMENTS  
SUR LA RUE BANK (QUARTIER GLEBE) ET PLAN SECONDAIRE

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TELLES QUE MODIFIÉS**

Que le Conseil :

1. approuve une modification au Plan officiel comme le précisent les parties B et C de la modification du Plan officiel dans le Document 2 tel que modifié – Plan secondaire de la rue Bank (quartier Glebe), y compris une révision de l'annexe C16 pour modifier la protection des emprises du tronçon de la rue Bank compris entre la rue Isabella et l'avenue Holmwood;
2. demande au personnel d'incorporer le Plan secondaire de la rue Bank (quartier Glebe) tel que modifié dans le volume 2A du nouveau Plan officiel;
3. approuve les modifications du Règlement de zonage 2008-250 afin de créer une nouvelle sous-zone de rue principale traditionnelle (TM) pour la rue Bank dans le quartier Glebe qui modifie les normes fonctionnelles relatives aux reculs de cour arrière et retraits, introduit une nouvelle exception urbaine pour les retraits et reculs de cour latérale d'angle contiguë aux districts de conservation du patrimoine, supprime une annexe de zonage et un rapport plancher-sol maximal, et apporte des modifications aux exceptions urbaines, comme l'exposent en détail les documents 3 et 4; et
4. approuve le Document 5 – Détails de la consultation, à inclure dans la « brève explication » du Résumé des mémoires déposés par écrit et de vive voix, à rédiger par le Bureau du greffier municipal et à soumettre au Conseil municipal dans le rapport intitulé « Résumé des mémoires déposés par écrit et de vive voix par le public sur les questions assujetties aux “explications obligatoires” de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion qu'a tenue

**le Conseil municipal le 8 décembre 2021 », à la condition que les mémoires aient été reçues entre le moment de la publication du présent rapport et le moment de la décision du Conseil.**

ADOPTÉES dans leur version modifiée par la motion suivante :

**MOTION N° 67/20**

Motion du conseiller S. Menard  
Appuyée par le conseiller G. Gower

**ATTENDU QUE le rapport ACS2021-PIE-EDP-0034 recommande la modification du Plan officiel et du Règlement de zonage pour l'application de l'Étude de la hauteur et du caractère des bâtiments sur la rue Bank, dans le quartier Glebe; et**

**ATTENDU QUE la motion PLC 2021 53-02 du Comité de l'urbanisme vise à apporter deux corrections techniques au document 2, Plan secondaire; et**

**ATTENDU QU'une incohérence a été notée entre la motion susmentionnée et la section du plan secondaire à modifier;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve le remplacement de la deuxième directive dans la motion susmentionnée par ce qui suit :  
« Supprimer l'intégralité du paragraphe 12 de la politique 3.1.4 et renuméroter les dispositions en conséquence »;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE soit ajouté « Partie C – Annexe » dans le document 2, après « 61) La hauteur de bâtiment maximale reflétera la hauteur de l'actuel bâtiment de six étages. » et avant « Annexes ».**

ADOPTÉE

26. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2605, CHEMIN  
TENTH LINE

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TEL QUE MODIFIÉE**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour la propriété située au 2605, chemin Tenth Line en vue de permettre un lotissement résidentiel, comme l'explique le document 2.**

ADOPTÉE dans sa version modifiée par la motion suivante :

**MOTION N° 67/21**

Motion de la conseillère C. Kitts  
Appuyée par le conseiller G. Gower

**ATTENDU QUE le rapport ACS2021-PIE-PS-0134 recommande la modification du Règlement de zonage pour permettre un lotissement résidentiel au 2605, chemin Tenth Line; et**

**ATTENDU QU'une correction technique doit être apportée au document 2, Détail du zonage recommandé, pour clarifier les cas où s'applique une nouvelle exception urbaine;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil remplace « R3YY [YYYY]-h » au point 2.a) du document 2, comme indiqué à la page 9 du rapport, par « R3YY [XXXX]-h. »;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'aucun nouvel avis ne soit donné en vertu du paragraphe 34 (17) de la Loi sur l'aménagement du territoire.**

ADOPTÉE

27. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – TERRASSES  
COMMERCIALES

**RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLE QUE MODIFIÉE**

**Que le Conseil approuve une modification à l'article 85 du Règlement de zonage 2008-250, comme l'expose en détail le document 1 tel que modifié.**

ADOPTÉE

**ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC**

RAPPORT NO 27 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

A. FERMETURE DE RUE – PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DU 3730,  
CHEMIN CARP (RUE JOHN)

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve la fermeture d'une partie de l'emprise routière non ouverte du 3730, chemin Carp (rue John) dans le village de Carp, comme indiqué dans le document 1.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 53 DU COMITÉ DE L'URBANISME

B. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 1368, AVENUE  
LABRIE

### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve la modification du Règlement de zonage (no 2008-250) visant le 1368, avenue Labrie, afin d'y permettre la construction d'un immeuble d'appartements de six étages et de 45 unités, projet présenté dans le document 2.**

ADOPTÉE

### **RAPPORT NO 24 DU COMITÉ DES TRANSPORTS**

<p><b>C. PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS À L'INTERSECTION DES RUES CROWN HILL ET SUMAC</b></p>
---

### **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection des rues Crownhill et Sumac.**

ADOPTÉE

<p><b>D. MOTION – TRANSFERT DE LA RESPONSABILITÉ DE LA ROUTE 174 À LA PROVINCE</b></p>
--

### **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Conseil demande au maire :**

- 1. d'écrire au premier ministre de l'Ontario pour exprimer son appui au projet de loi d'initiative parlementaire 26 visant à retransférer la responsabilité de la route 174 à la province, à condition que ce transfert n'ait lieu qu'après l'achèvement du projet de prolongement vers l'est jusqu'au chemin Trim de l'Étape 2;**
- 2. d'écrire à la ministre des Transports que si le projet de loi**

**26 est adopté, sa priorité pour la route 174 sera de planifier, de concevoir et de construire la structure de stationnement couvert au parc-o-bus Trim.**

ADOPTÉE

*N.B. : La recommandation 2 du présent rapport figurant dans l'ordre du jour publié par le Conseil comprenait du texte superflu ajouté par erreur et qui ne faisait pas partie de la motion approuvée par le Comité des transports.*

*Conformément aux pouvoirs conférés au greffier municipal par l'article 7 de l'annexe C du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs n° 2020-360, qui permettent de corriger les erreurs d'écriture, les fautes d'orthographe et les autres erreurs mineures de nature administrative dans les rapports présentés au Conseil, le segment « et que cette étude vise à la fois OC Transpo et Para Transpo » a été retiré de la fin de la recommandation 2 ci-dessus, et le rapport corrigé a été publié de nouveau avec l'ordre du jour et le procès-verbal confirmé de la présente réunion.*

GREFFIER MUNICIPAL

E. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 24 NOVEMBRE 2021

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 24 novembre 2021 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de document 1.**

ADOPTÉE

**SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ**

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

REÇUE

## **MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS**

### **MOTION N° 67/22**

Motion de la conseillère T. Kavanagh  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**Que soient reçus et adoptés dans leur version modifiée les rapports restants suivants, étant exclus les points déjà adoptés par le Conseil dans le cadre de l'exercice budgétaire :**

- 1. Rapport n° 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 2. Rapport n° 13 du Comité de vérification;**
- 3. Rapport n° 32 du Comité des finances et du développement économique;**
- 4. Rapports nos 53 et 54 du Comité de l'urbanisme;**
- 5. Rapport n° 24 du Comité des transports;**
- 6. Rapport du greffier municipal intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 24 novembre 2021 ».**

ADOPTÉE

## **MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT**

### **MOTION N° 67/23**

Motion du conseiller A. Hubley  
Appuyée par la conseillère T. Kavanagh

**ATTENDU QUE l'ancienne conseillère du quartier 4 (Kanata-Nord), Jenna Sudds, occupait les fonctions suivantes, dont les titulaires sont nommés par le Conseil :**

- 1. membre du Comité de l'urbanisme**
- 2. membre de la Commission du transport en commun (et représentante de cette commission au sein du groupe de parrainage du Conseil sur les changements climatiques)**

3. membre du Sous-comité de la technologie de l'information
4. membre du Conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.
5. mairesse suppléante et membre du Comité des finances et du développement économique; et

**ATTENDU QUE** le Conseil a déclaré vacante la charge de conseiller du quartier 4 (Kanata-Nord) le 13 octobre 2021 et que le 10 novembre 2021, il a nommé Cathy Curry comme nouvelle conseillère pour le reste de son mandat 2018-2022; et

**ATTENDU QUE** le maire, en sa qualité de président du Comité des candidatures et en consultation avec le greffier municipal, a examiné la manifestation d'intérêt de la nouvelle conseillère du quartier 4, Cathy Curry, à l'égard des vacances susmentionnées; et

**ATTENDU QUE** la conseillère Curry a manifesté son intérêt à siéger aux comités, commissions et conseils de sa prédécesseure; et

**ATTENDU QUE** la nomination de la conseillère Curry à ces vacances lui permettrait d'apporter une réelle contribution aux travaux du Comité au cours de la dernière année du mandat de ce dernier; et

**ATTENDU QU'**il serait avantageux de viser la parité hommes-femmes au sein de comités d'envergure, dans la mesure du possible; et

**ATTENDU QUE** conformément au Règlement de procédure, les maires suppléants sont recommandés au Conseil par le maire, et que ce dernier recommande que le troisième poste de maire suppléant demeure vacant, sous réserve d'une réévaluation dans la prochaine année si le nombre d'activités communautaires augmente considérablement en 2022;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil approuve la nomination de la conseillère Cathy Curry, pour le reste de son mandat 2018-2022, comme membre des comités, conseils et commissions suivants :

1. Comité de l'urbanisme
2. Commission du transport en commun
  - a) représentante de la Commission au sein du groupe de parrainage du Conseil sur les changements climatiques
3. Sous-comité de la technologie de l'information
4. Conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.
5. Comité des finances et du développement économique (membre sans fonction déterminée).

**MOTION N° 67/24**

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par le conseiller C. McKenney

**ATTENDU QUE le récent départ de la conseillère du quartier 4 (Kanata-Nord), Jenna Sudds, laisse un poste vacant au Comité des finances et du développement économique de la Ville; et**

**ATTENDU QUE ce comité est responsable des enjeux de haut niveau liés aux politiques budgétaires et de gestion, notamment l'élaboration du cadre budgétaire, la planification financière municipale, la surveillance des budgets de fonctionnement et des immobilisations et la viabilité financière de la Ville; et**

**ATTENDU QUE le Comité est actuellement majoritairement composé de présidents de comités permanents, notamment celui de la Commission du transport en commun, compte tenu de l'importance de leurs portefeuilles dans le budget global de la Ville; et**

**ATTENDU QUE le budget des services de police représente actuellement 9,3 % du budget total de la Ville, ce qui comprend un budget de fonctionnement net de 346,5 M\$ et un budget des immobilisations de 35,6 M\$, budget qui est comparable à ceux d'autres grands comités permanents; et**

**ATTENDU QUE le Comité ne compte aucun membre de la Commission de services policiers d'Ottawa; et**

**ATTENDU QUE le poste vacant en est un de maire suppléant; et**

**ATTENDU QUE le maire recommande que le troisième poste de maire suppléant demeure vacant, sous réserve d'une réévaluation dans la prochaine année si le nombre d'activités communautaires augmente considérablement en 2022; et**

**ATTENDU QU'il serait prudent pour le Conseil de reconnaître l'importance financière du portefeuille du Service de police d'Ottawa en assurant la représentation de ce dernier au Comité;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil nomme la conseillère Diane Deans, présidente de la Commission de services policiers d'Ottawa, à titre de membre du Comité pour le reste du mandat 2018-2022 du Conseil.**

REJETÉE par un vote de 10 VOIX AFFIRMATIVES contre 14 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX  
AFFIRMATIVES  
(10) : Les conseillers S. Menard, C. A. Meehan, J. Leiper, R. King,  
T. Kavanagh, D. Deans, R. Chiarelli, R. Brockington et M. Fleury,  
et lea conseiller-e C. McKenney

VOIX  
NÉGATIVES  
(14) : Les conseillers S. Moffatt, J. Cloutier, T. Tierney, K. Egli,  
C. Curry, G. Darouze, C. Kitts, G. Gower, E. El-Chantiry,  
A. Hubley, L. Dudas, M. Luloff et J. Harder, et le maire J. Watson

La motion des conseillers Hubley et Kavanagh est ensuite présentée au Conseil, puis ADOPTÉE par un vote de 24 VOIX AFFIRMATIVES contre 0 VOIX NÉGATIVE, ainsi réparties :

VOIX  
AFFIRMATIVES  
(24) : Les conseillers S. Moffatt, J. Cloutier, T. Tierney, S. Menard,  
C. A. Meehan, K. Egli, J. Leiper, C. Curry, G. Darouze, C. Kitts,  
R. King, G. Gower, E. El-Chantiry, T. Kavanagh, D. Deans,  
A. Hubley, L. Dudas, R. Chiarelli, M. Luloff, J. Harder,  
R. Brockington et M. Fleury, lea conseiller-e C. McKenney, et le  
maire J. Watson

VOIX  
NÉGATIVES  
(0) :

#### **MOTION N° 67/25**

Motion du conseiller M. Luloff  
Appuyée par le conseiller G. Gower

**ATTENDU QUE le Règlement n° 2020-214 a été approuvé par le Conseil le 15 juillet 2020 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 6758 et 6766, rue Rocque; et**

**ATTENDU QUE le requérant a l'intention de construire une habitation superposée de 2,5 étages comprenant six logements au 6766, rue Rocque; et**

**ATTENDU QU'avant d'obtenir un permis de construire, le requérant serait tenu de demander une dérogation mineure à l'exigence de largeur minimale de lot de 22 mètres pour une habitation superposée afin qu'elle passe à environ 18,29 mètres, soit une réduction de quelque 3,71 mètres; et**

**ATTENDU QUE selon la Loi sur l'aménagement du territoire, aucune dérogation mineure n'est permise dans les deux ans suivant l'approbation d'un règlement de zonage pour un terrain donné; et**

**ATTENDU QUE** conformément au paragraphe 45 (1.4) de cette même loi, le Conseil peut renoncer au moratoire de deux ans; et

**ATTENDU QUE** le personnel appuie le recours au paragraphe 45 (1.4) pour permettre au requérant de présenter une demande de dérogation mineure au Comité de dérogation; et

**ATTENDU QUE** toutes les autres exigences (cours minimales, hauteur, stationnement et superficie de lot) de la disposition de zonage applicable seraient respectées;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil permette au requérant de demander au Comité de dérogation une dérogation mineure à la largeur de lot exigée dans le Règlement n° 2020-214 pour le 6766, rue Rocque, en approuvant une exception à la période de deux ans pendant laquelle aucune demande de dérogation mineure ne peut être présentée, conformément aux paragraphes 45 (1.3) et (1.4) de la Loi sur l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

#### **MOTION N° 67/26**

Motion de la conseillère J. Harder  
Appuyée par la conseillère T. Kavanagh

**ATTENDU QUE** le 24 juillet 2002, le Conseil municipal a approuvé la Politique sur les noms commémoratifs dans sa version modifiée; et

**ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 2001 sur les municipalités, le Conseil peut adopter un nom commémoratif par résolution, malgré ce que prévoit la Politique; et

**ATTENDU QUE** Tom Keeley a été un employé respecté de la Ville de Nepean pendant plus de 20 ans à Parcs et Loisirs et qu'à sa retraite, il était surintendant de service; et

**ATTENDU QUE** M. Keeley a aménagé de nombreux parcs ainsi qu'une cascade à l'extrémité ouest du parc Andrew-Haydon, une destination de choix pour de nombreux visiteurs; et

**ATTENDU QUE** ses collègues ont fait don à sa retraite d'une plaque nommant la cascade « Keeley Falls »; et

**ATTENDU QUE** la famille a demandé que l'on nomme officiellement la cascade « Keeley Falls »;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le nom de la cascade située dans le parc Andrew-Haydon (3127, avenue Carling) soit confirmé comme étant « Keeley Falls »;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** soit installée une plaque commémorative avec support sur laquelle on pourra lire le nom de la cascade ainsi qu'une brève description de la contribution de Tom Keeley;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** la confection et l'installation de la plaque et du support, ainsi que l'événement qui en découlera, soient financés par le bureau de la conseillère.

ADOPTÉE

## **MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

### **MOTION NO 67/27**

Motion du conseiller R. Brockington  
Appuyée par le maire J. Watson

*Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante étant donné les contraintes de temps, comme il s'agit de la dernière réunion du Conseil de 2021.*

**ATTENDU QUE** le 17 novembre 2021, le gouvernement de la Colombie-Britannique a déclaré l'état d'urgence « afin d'atténuer les répercussions sur les réseaux de transport et la circulation des biens et des fournitures essentiels, et de soutenir l'intervention et le rétablissement à l'échelle de la province à la suite des dommages considérables causés par les graves inondations et les glissements de terrain en Colombie-Britannique »; et

**ATTENDU QUE** des maisons, des entreprises, des Premières Nations, des réseaux de transport et de distribution ainsi que diverses industries ont été durement touchés; et

**ATTENDU QUE** l'association des municipalités de l'Ontario (AMO), en consultation avec son organisation sœur en Colombie-Britannique, demande aux municipalités membres d'inviter leur population à soutenir les résidents de la Colombie-Britannique en faisant des dons à la Croix-Rouge canadienne;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal invite les résidents et les entreprises d'Ottawa qui en ont les moyens à faire des dons à la Croix-Rouge canadienne pour soutenir les sinistrés de la Colombie-Britannique.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)**

**MOTION**

Motion du conseiller G. Darouze  
Appuyée par la conseillère C. Kitts

**ATTENDU QUE les offices de protection de la nature sont assujettis à la Loi sur les offices de protection de la nature et ont chacun leur conseil d'administration composé de membres nommés par les municipalités locales; et**

**ATTENDU QUE selon cette loi, la Ville d'Ottawa peut nommer quatre (4) membres au conseil d'administration de la Conservation de la Nation Sud et qu'il peut s'agir de membres du Conseil ou de résidents d'Ottawa nommés par le Conseil; et**

**ATTENDU QUE les représentants actuels de la Ville sont les conseillers George Darouze (président du Conseil) et Catherine Kitts, et ceux du public nommés par le Conseil, Gerrie Kautz et Michael Brown; et**

**ATTENDU QUE l'un des représentants du public nommé par la Ville, Michael Brown, a indiqué qu'il quittait le conseil d'administration de la Conservation de la Nation Sud le 3 janvier 2022; et**

**ATTENDU QU'à la lumière de plusieurs nouveaux règlements sur les offices de protection de la nature et en l'absence de représentant du public sur la liste de réserve, le président du conseil d'administration de la Conservation de la Nation Sud recommande de nommer un membre du Conseil pour pourvoir le siège vacant jusqu'à la fin du mandat du Conseil; et**

**ATTENDU QUE le conseiller Allan Hubley a exprimé son intérêt à siéger au conseil d'administration;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil nomme le conseiller Allan Hubley à titre de quatrième représentant de la Ville d'Ottawa au conseil d'administration de la Conservation de la Nation Sud pour le reste du mandat 2018-2022 du Conseil municipal.**

**MOTION**

Motion du conseiller J. Leiper  
Appuyée par le conseiller C. McKenney

**ATTENDU QU'À sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le Comité des transports a examiné un rapport du conseiller Leiper intitulé *Élimination des « retours au feu rouge » à Ottawa afin d'assurer que les cyclistes ont la priorité chaque fois que les capteurs de présence aux feux de signalisation les détectent (ACS2021-OCC-TRC-0031); et***

**ATTENDU QUE conformément au paragraphe 83(8) du Règlement de procédure, lorsqu'une question est rejetée par un comité permanent ou une commission, elle ne doit pas être portée à l'attention du Conseil, sous réserve du droit de ce dernier à exiger que la question lui soit soumise en adoptant une motion à cette fin;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'élimination de tous les « retours au feu rouge » aux feux de signalisation afin que chaque fois qu'un capteur détecte la présence d'un cycliste ou d'une personne utilisant une aide à la mobilité à une intersection, l'utilisateur ait la pleine priorité, que sa présence soit détectée en continu ou non pendant la phase subséquente au déclenchement du cycle du feu vert.**

## **MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS**

### **MOTION N<sup>o</sup> 67/28**

Motion de la conseillère T. Kavanagh  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés;**

ADOPTÉE

## **RÈGLEMENTS**

### **TROIS LECTURES**

2021-388. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Aylwin).

CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA  
PROCÈS-VERBAL 67  
LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

---

- 2021-389. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Corkstown).
- 2021-390. Règlement de la Ville d'Ottawa abrogeant le Règlement n° 2021-267 et remplaçant le nom du chemin Montreal Road, route municipale de la Ville d'Ottawa, par chemin de Montréal Road.
- 2021-391. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à fixer les droits pour les services et les renseignements fournis et les activités organisées par les Services des recettes de la Direction générale des services des finances et à abroger le Règlement n° 2021-13.
- 2021-392. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1617 situées sur la place Pingwi.
- 2021-393. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1684 situées sur la rue Chakra, la terrasse Cashmere, la rue Hamsa, la rue Lilith, la rue Namaste et la ruelle Everbloom.
- 2021-394. Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1505 situées dans la ruelle Limnos.
- 2021-395. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles du plan 4M-1689 situées sur la rue Kayenta, la voie Maygrass, le croissant Taliesin, la voie Orvieto, la promenade Cosanti, le croissant Maverick et la rue Ocala.
- 2021-396. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2003-445 concernant les travaux routiers sur les voies publiques de la Ville, et le Règlement n° 2003-446 régissant les droits d'empiètement sur les voies publiques de la Ville.
- 2021-397. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (terrasse Winsome)
- 2021-398. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2003-520 sur l'affichage sur la voie publique.

CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA  
PROCÈS-VERBAL 67  
LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

---

- 2021-399. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2004-239 régissant l'installation d'enseignes temporaires sur les propriétés privées.
- 2021-400. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2014-431 concernant les immobilisations domiciliaires municipales de la Société de logement communautaire d'Ottawa et l'exemption de taxes.
- 2021-401. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2019-397 désignant des zones de sécurité communautaire dans la ville d'Ottawa.
- 2021-402. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales le 2605, chemin Tenth Line et le 2450, boulevard Portobello.
- 2021-403. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1368, avenue Labrie.
- 2021-404. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan officiel pour mettre en œuvre le Plan secondaire de la rue Bank (quartier Glebe).
- 2021-405. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de mettre en œuvre le zonage résultant de l'étude de la hauteur et du caractère des bâtiments du quartier Glebe.
- 2021-406. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 en ce qui concerne les terrasses commerciales.
- 2021-407. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer temporairement le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 4400, chemin Piperville.
- 2021-408. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant, dans le volume 2A du Plan officiel de la Ville d'Ottawa, le Plan secondaire de la rue Scott afin de changer la limite de hauteur qui vise le terrain ayant pour désignation municipale le 1560, rue Scott.
- 2021-409. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 1560, rue Scott.

2021-410. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2017-180 sur l'affectation d'agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.

ADOPTÉE

## RÈGLEMENT DE RATIFICATION

### MOTION N° 67/29

Motion de la conseillère T. Kavanagh  
Appuyée par le conseiller J. Cloutier

**Règlement n° 2021-411 – Que le règlement suivant soit lu et adopté :**  
**Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 8 décembre 2021.**

ADOPTÉE

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseillère C.A., Meehan (OCC 21-19)

Le personnel pourrait-il préciser le nombre de contrôleurs de tarifs et d'agents de sécurité à l'emploi d'OC Transpo? Comment ce nombre se compare-t-il aux services de transport en commun d'autres villes de taille semblable à celle d'Ottawa? Veuillez inclure la STO de Gatineau.

La mise en application des tarifs est-elle une priorité dans ces autres villes? Pourquoi? De quelle façon s'effectue la mise en application? Veuillez inclure les données sur les recouvrements effectués par les contrôleurs de tarifs.

Veuillez expliquer la politique d'Ottawa sur le contrôle des tarifs. Quelles données ou justifications ont été utilisées pour informer les chauffeurs de ne pas faire appliquer les tarifs ou de ne pas dire aux usagers qu'ils doivent payer le tarif?

Nombre d'agressions?

Pouvons-nous estimer le coût pour OC Transpo des tarifs non payés?

Y a-t-il des données qui indiquent que le contrôle des tarifs dissuade les gens de prendre le transport en commun?

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le Conseil ajourne la séance à 20 h 04

**GREFFIER**

**MAIRE**

## ANNEXE A – Tableau de correction des livres budgétaires de 2022

(Pièce jointe 1 de la motion des conseillers Darouze et Dudas)

### Pièce jointe 1 – Tableau de correction

Comité	Secteur d'activité, programme ou projet d'immobilisations	Pages dans le budget préliminaire de 2022 (le numéro de page pourrait être modifié dans la version finale adoptée)	Budget préliminaire de 2022 (en milliers)	Modification adoptée pour 2022 (en milliers)	Description de la correction
Comité des transports	Programme intégré de réfection de la chaussée, des conduites d'eau et des égouts : 910085 Phase 2 de l'égout pluvial de la promenade Valley	Anglais (complet) Pages 23 et 49  Anglais (condensé) Page 23  Français (condensé) Page 25	Financé par les redevances = 640 \$ Emprunt financé par les redevances : 2 000 \$	Financé par les réserves consacrées aux taxes ou ces dernières = 113 \$ Financé par les redevances = 562 \$ Emprunt financé par les redevances : 1 965 \$	Correction du financement. Globalement, la demande concernant le budget des immobilisations de 2022 ne change pas.
Comité des finances et du développement économique	Bureau des biens immobiliers municipaux : 909154 Aménagements et rénovations pour l'accessibilité	Anglais (complet) Page 52  Anglais (condensé) Page 52  Français (condensé) Page 58	Bureau des biens immobiliers municipaux (BBIM)	Direction générale des loisirs, de la culture et des installations (DGLCI)	Changement du BBIM par la DGLCI. La demande concernant le budget des immobilisations de 2022 ne change pas.

CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA  
 PROCÈS-VERBAL 67  
 LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

Comité	Secteur d'activité, programme ou projet d'immobilisations	Pages dans le budget préliminaire de 2022 (le numéro de page pourrait être modifié dans la version finale adoptée)	Budget préliminaire de 2022 (en milliers)	Modification adoptée pour 2022 (en milliers)	Description de la correction
Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets – Redevances	Programme de gestion en période de précipitation : 910463 PARO 2022 – Plan de gestion des infrastructures en période de précipitation	Anglais (complet) Pages 21 et 95  Anglais (condensé) Page 21  Français (condensé) Page 25	Financé par les redevances = 500 \$ Emprunt financé par les redevances : 500 \$	Financé par les redevances = 450 \$ Emprunt financé par les redevances : 500 \$ Redevances d'aménagement : 50 \$	Correction du financement. Globalement, la demande concernant le budget des immobilisations de 2022 ne change pas.
Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets – Redevances	Services de traitement des eaux usées : 910398 Mise à niveau – Ruisseau Shirleys (secteur d'expansion urbaine de Kanata-Nord)	Anglais (complet) Pages 22, 94 et 103  Anglais (condensé) Page 22  Français (condensé) Page 24	Services de traitement des eaux usées	Services des eaux pluviales	Changement des Services de traitement des eaux usées par les Services des eaux pluviales.
Comité de l'urbanisme	Urbanisme et aménagement : 909980 EPDU – Solution de gestion foncière (SGF)	Anglais (complet) Pages 35, 53 et 55  Anglais (condensé) Page 35  Français (condensé) Page 38	Financé par les réserves consacrées aux taxes ou ces dernières = 1 200 \$	Recettes = 1 200 \$	Correction de la classification du financement. Globalement, la demande concernant le budget des immobilisations de

CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA  
 PROCÈS-VERBAL 67  
 LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

Comité	Secteur d'activité, programme ou projet d'immobilisations	Pages dans le budget préliminaire de 2022 (le numéro de page pourrait être modifié dans la version finale adoptée)	Budget préliminaire de 2022 (en milliers)	Modification adoptée pour 2022 (en milliers)	Description de la correction
					2022 ne change pas.
Comité de l'urbanisme	Urbanisme et aménagement : 909981 Comité de dérogation – Solution de gestion foncière (SGF)	Anglais (complet) Pages 35, 53 et 55  Anglais (condensé) Page 35  Français (condensé) Page 38	Financé par les réserves consacrées aux taxes ou ces dernières = 5 800 \$	Recettes = 5 800 \$	Correction de la classification du financement. Globalement, la demande concernant le budget des immobilisations de 2022 ne change pas.

## **ANNEXE B – Appendice 1 de la motion des conseillers Cloutier et Egli**

### Appendice 1 – Pour information

#### **Conseil d'encadrement**

Le conseil d'encadrement est composé de représentants de la collectivité et des réseaux de services travaillant auprès de personnes vivant des crises de santé mentale ou de toxicomanie ainsi qu'avec des institutions publiques chargées d'intervenir auprès de ces personnes. Les réseaux qui font actuellement partie du conseil représentent la collectivité, l'équité, les services sociaux et les organismes de santé de la région d'Ottawa.

Membres :

Réseau de santé mentale et de lutte contre les dépendances de Champlain

Les enfants avant tout – Santé mentale et toxicomanie

Coalition pour le Cadre de développement communautaire

Coalition pour la santé mentale des Noirs.e.s d'Ottawa

Partenariat local pour l'immigration d'Ottawa – Table sectorielle sur la santé et le bien-être

Centres de ressources et de santé communautaires

Service de police d'Ottawa

Ville d'Ottawa (Direction générale des services sociaux et communautaires et Direction générale des services de protection et d'urgence)

Santé publique Ottawa

Réseau hospitalier de catégorie 1

Des membres pourraient s'ajouter, si nécessaire, puisque l'élaboration et la mise en œuvre du plan de travail du conseil d'encadrement n'en sont qu'aux premières étapes.